SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

Proceedings of the Standing Senate Committee on

BANKING, TRADE AND COMMERCE

Chair:
The Honourable DAVID TKACHUK

Wednesday, September 20, 2017 (in camera)
Wednesday, September 27, 2017 (in camera)
Thursday, September 28, 2017

Issue No. 24

Consideration of a draft agenda (future business)

and

Thirteenth meeting:

Study on the present state of the domestic and international financial system

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

BANQUES ET DU COMMERCE

Président :
L'honorable DAVID TKACHUK

Le mercredi 20 septembre 2017 (à huis clos)
Le mercredi 27 septembre 2017 (à huis clos)
Le jeudi 28 septembre 2017

Fascicule nº 24

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

et

Treizième réunion :

Étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53479-53503-53513

STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable David Tkachuk, *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black	Moncion
Campbell	Ringuette
Carignan, P.C.	* Smith
Enverga	(or Martin)
* Harder, P.C.	Tannas
(or Bellemare)	Unger
Maltais	Wallin
Massicotte	Wetston

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Marshall (*September 21, 2017*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Boisvenu (*September 21, 2017*).

The Honourable Senator Wetston replaced the Honourable Senator Woo (*September 21, 2017*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Galvez (*September 19, 2017*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Maltais (*September 19, 2017*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Enverga (*September 19, 2017*).

The Honourable Senator Woo replaced the Honourable Senator Wetston (*September 19, 2017*).

The Honourable Senator Galvez replaced the Honourable Senator Wallin (*September 19, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable David Tkachuk

Vice-président : L'honorable Joseph A. Day

et

Les honorables sénateurs :

Black	Moncion
Campbell	Ringuette
Carignan, C.P.	* Smith
Enverga	(ou Martin)
* Harder, C.P.	Tannas
(ou Bellemare)	Unger
Maltais	Wallin
Massicotte	Wetston

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénatrice Marshall (*le 21 septembre 2017*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 21 septembre 2017*).

L'honorable sénateur Wetston a remplacé l'honorable sénateur Woo (*le 21 septembre 2017*).

L'honorable sénatrice Wallin a remplacé l'honorable sénatrice Galvez (*le 19 septembre 2017*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 19 septembre 2017*).

L'honorable sénatrice Marshall a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 19 septembre 2017*).

L'honorable sénateur Woo a remplacé l'honorable sénateur Wetston (*le 19 septembre 2017*).

L'honorable sénatrice Galvez a remplacé l'honorable sénatrice Wallin (*le 19 septembre 2017*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, September 20, 2017
(67)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met in camera this day at 4:20 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable David Tkachuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Carignan, P.C., Day, Marshall, Massicotte, Ringuette, Tannas, Tkachuk, Unger and Woo (11).

In attendance: Adriane Yong and Olivier Leblanc-Laurendeau, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

At 5:11 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, September 27, 2017
(68)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met in camera this day at 4:20 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable David Tkachuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Carignan, P.C., Day, Enverga, Maltais, Massicotte, Moncion, Ringuette, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin and Wetston (13).

In attendance: Adriane Yong and Olivier Leblanc-Laurendeau, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

At 5 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 20 septembre 2017
(67)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit à huis clos aujourd'hui, à 16 h 20, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable David Tkachuk (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Carignan, C.P., Day, Marshall, Massicotte, Ringuette, Tannas, Tkachuk, Unger et Woo (11).

Également présents : Adriane Yong et Olivier Leblanc-Laurendeau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 17 h 11, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 27 septembre 2017
(68)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit à huis clos aujourd'hui, à 16 h 20, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable David Tkachuk (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Carignan, C.P., Day, Enverga, Maltais, Massicotte, Moncion, Ringuette, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin et Wetston (13).

Également présents : Adriane Yong et Olivier Leblanc-Laurendeau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 17 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, September 28, 2017
(69)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:31 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable David Tkachuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Carignan, P.C., Day, Enverga, Maltais, Massicotte, Moncion, Ringuette, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin and Wetston (13).

In attendance: Adriane Yong and Olivier Leblanc-Laurendeau, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, January 27, 2016, the committee continued its study on the present state of the domestic and international financial system. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.)* (Topic: Credit unions and the use of the word "banking")

WITNESSES:

Canadian Credit Union Association:

Athana Mentzelopoulos, Vice President, Government Relations;

Marc-André Pigeon, Assistant Vice President, Financial Sector Policy.

Desjardins Group:

Bernard Brun, Director, Government Relations.

The chair made a statement.

Ms. Mentzelopoulous and Mr. Brun each made a statement and, together with Mr. Pigeon, answered questions.

At 11:53 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le jeudi 28 septembre 2017
(69)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable David Tkachuk (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Carignan, C.P., Day, Enverga, Maltais, Massicotte, Moncion, Ringuette, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin et Wetston (13).

Également présents : Adriane Yong et Olivier Leblanc-Laurendeau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 janvier 2016, le comité poursuit son étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 2 des délibérations du comité.*) (Sujet: Les coopératives de crédit et l'utilisation du terme « opérations bancaires »)

TÉMOINS :

Association canadienne des coopératives financières :

Athana Mentzelopoulos, vice-présidente, Relations gouvernementales ;

Marc-André Pigeon, vice-président adjoint, Politique du secteur financier.

Mouvement Desjardins :

Bernard Brun, directeur, Relations gouvernementales.

Le président fait une déclaration.

Mme Mentzelopoulous et M. Brun font chacun une déclaration puis, avec M. Pigeon, répondent aux questions.

À 11 h 53, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, September 28, 2017

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:31 a.m. to continue its study on the present state of the domestic and international financial system.

Senator David Tkachuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome, colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce either here in the room or on the web. My name is David Tkachuk, and I am chair of the committee.

On June 30, the Office of the Superintendent of Financial Institutions, OSFI, issued an advisory in response to observations that there has been an increase in the use of the words "bank," "banker" and "banking" by financial service providers that are not banks. OSFI states in the cover note to the advisory that the restrictions in the Bank Act on the use of these words apply to all non-bank financial service providers, including both federally regulated trust-and-loan companies and provincially regulated institutions. They also apply to unregulated financial service providers.

I want to welcome a number of organizations to help us examine the topic of credit unions and use of the words "bank," "banker" and "banking" by financial service providers that are not banks. I am pleased to welcome, from the Canadian Credit Union Association, Athana Mentzelopoulos, Vice President, Government Relations; and Marc-André Pigeon, Assistant Vice President, Financial Sector Policy. With us also is Bernard Brun, Director of Government Relations with Desjardins. Thank you for being here today and coming on such short notice.

Please provide your opening remarks, starting with the Canadian Credit Union Association. After those, we will go to a question and answer session. Please go ahead.

Athana Mentzelopoulos, Vice President, Government Relations, Canadian Credit Union Association: Mr. Chair and committee members, thank you for the invitation to speak with you today. You've introduced me, and I will just add to that by saying I have been in this job not quite three weeks. When we appeared earlier this week before the House committee, Marc-

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 28 septembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, pour son étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international.

Le sénateur David Tkachuk (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue à mes collègues, à nos invités et aux membres du public qui suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, que ce soit ici même avec nous ou sur le Web. Je m'appelle David Tkachuk, et je préside le comité.

Le 30 juin dernier, le Bureau du surintendant des institutions financières, le BSIF, a publié un préavis après avoir observé une augmentation de l'utilisation des termes « banque », « banquier » et « opérations bancaires » par des fournisseurs de services financiers qui ne sont pas des banques. Le BSIF affirme dans la note d'accompagnement au préavis que les restrictions sur l'usage de ces termes contenues dans la Loi sur les banques s'appliquent à « tous les fournisseurs de services financiers non bancaires, y compris les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et les institutions sous réglementation provinciale. Elles s'appliquent également aux fournisseurs de services financiers non réglementés.

Je souhaite la bienvenue aux organisations qui sont venues nous aider à mieux comprendre les coopératives de crédit et l'utilisation des termes « banque », « banquier » et « opérations bancaires » par les fournisseurs de services financiers qui ne sont pas des banques. Je suis heureux d'accueillir Athana Mentzelopoulos, vice-présidente, Relations gouvernementales, et Marc-André Pigeon, vice-président adjoint, Politique du secteur financier, tous deux de l'Association canadienne des coopératives financières. Nous accueillons également Bernard Brun, directeur, Relations gouvernementales, Mouvement Desjardins. Merci d'être avec nous aujourd'hui et de vous être déplacés à si court préavis.

Nous allons commencer par les déclarations liminaires, tout d'abord celle de l'Association canadienne des coopératives financières, après quoi nous passerons à la période des questions. Allez-y, je vous prie.

Athana Mentzelopoulos, vice-présidente, Relations gouvernementales, Association canadienne des coopératives financières : Monsieur le président, membres du comité, je vous remercie de votre invitation à venir témoigner aujourd'hui. Vous m'avez déjà présenté, mais j'aimerais ajouter que je suis en poste depuis moins de trois semaines. Lorsque nous avons comparu devant le comité de la Chambre des communes au

André was sitting to my left, so I called him my wingman, but today he'll be my right-hand man.

Our association represents 275 credit unions and caisses populaires outside of Quebec. Our members are full-service financial institutions, serving over 5.6 million Canadians. Credit unions contribute $6.5 billion to the country's GDP and help create over 58,000 direct and indirect jobs.

Credit unions are cooperatives; the people who bank with us are the people who own us. One practical result of this model is an emphasis on customer service. In repeated surveys of Canadians, Ipsos-Reid has found that respondents ranked credit unions ahead of federally chartered banks for customer service excellence. That has been the case for 13 years in a row. Similarly, in its survey of small-business owners, the Canadian Federation of Independent Businesses has found that credit unions are ranked far ahead of the banks when it comes to serving small- and medium-sized enterprises.

As the chair has suggested, I'm here to talk about the use of banking terms by credit unions, and we're appreciative of your interest in this matter.

Before I begin, I want to make a few observations about the prudential soundness of credit unions. Provincial credit unions are incorporated, regulated and insured at the provincial level. Regulatory authorities at the provincial level set prudential standards and conduct reviews that are appropriate to cooperatively owned, deposit-taking institutions, with little exposure to international or foreign exchange markets. Through good times and bad, credit unions outperform other institutions in making high-quality loans. In fact, credit union losses have averaged less than half a per cent of total loans over the past two decades, compared to over double that for our competitors. For this, we credit the knowledge of those we are lending to, as well as the lending officers with on-the-ground knowledge of local conditions.

In addition, credit unions are naturally conservative with members' money. This comes from having the same people who use our services sitting around the credit union boardroom table. This same care for our members and their money has resulted in leverage ratios that are consistently lower than banks over the past 20 years. Furthermore, credit unions generally hold onto more capital than banks do because they cannot easily raise capital by issuing shares in the public market.

début de la semaine, Marc-André était assis à ma gauche, alors je l'ai appelé mon ailier, mais aujourd'hui il sera mon bras droit.

Notre association représente 275 coopératives de crédit et caisses populaires à l'extérieur du Québec. Nos membres offrent une pleine gamme de services financiers à plus de 5,6 millions de Canadiens. Les coopératives de crédit contribuent au PIB du pays pour 6,5 milliards de dollars et créent plus de 58 000 emplois directs et indirects.

Comme leur nom l'indique, les coopératives de crédit sont des coopératives; nos clients sont donc aussi nos propriétaires. Un résultat concret de ce modèle est l'importance accordée au service à la clientèle. En effet, des sondages successifs réalisés par Ipsos-Reid auprès des Canadiens ont révélé que les coopératives de crédit devancent les banques à charte fédérale pour l'excellence du service à la clientèle. C'est le cas depuis 13 ans d'affilée. De même, un sondage réalisé par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante auprès des propriétaires de petites entreprises a révélé que les coopératives de crédit se classent loin devant les banques pour ce qui est des services offerts aux petites et moyennes entreprises.

Comme le président l'a mentionné, je suis ici pour vous parler de l'usage que font les coopératives de crédit des termes bancaires, et nous sommes heureux que vous vous intéressiez à la question.

Avant de commencer, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la solidité financière des coopératives de crédit. Les coopératives de crédit provinciales sont constituées, réglementées et assurées au niveau provincial. Les autorités réglementaires provinciales établissent les normes de solidité et leurs analyses tiennent compte du fait qu'il s'agit d'institutions de dépôt à structure coopérative qui sont très peu exposées aux marchés des changes. Bon an mal an, les coopératives de crédit surpassent les autres institutions au chapitre des prêts de haute qualité. En fait, leurs pertes se sont chiffrées en moyenne à moins de 0,5 p. 100 des prêts totaux au cours des 20 dernières années, comparativement à plus du double pour nos compétiteurs. Nous en attribuons le mérite à ceux à qui nous prêtons, qui sont bien informés, de même qu'aux agents de prêts, qui ont une connaissance intime des conditions locales.

De plus, les coopératives de crédit gèrent naturellement de façon prudente l'argent de leurs membres, car les personnes qui utilisent nos services sont aussi celles qui siègent à nos conseils d'administration. C'est ce même soin attentionné que nous portons à nos membres et à leur argent qui a permis aux coopératives de crédit d'avoir des ratios de levier toujours plus bas que ceux des banques depuis 20 ans. De plus, les coopératives de crédit détiennent habituellement plus de fonds propres que les banques, car elles ne peuvent lever des fonds aussi facilement qu'elles en émettant des actions sur le marché public.

Provincial deposit insurance provides credit union members with protections equal to or greater than those available to bank depositors. In addition, credit unions take extra steps to make sure that every dollar is protected: Eight to 10 per cent of deposits are held by credit union centrals, and for extra security, many credit unions also hold lines of credit with other financial institutions.

I've shared this with you because implicit in the argument some are making about the use of banking terms is what we think is a misconception about the regulation of provincial entities. While there is no question the approach of relating credit unions is different than banks, the results of these approaches are equivalent in that they help ensure the protection of depositors.

Canada's banks can be proud of having weathered the 2008 financial crisis without incident. So, too, can Canada's credit unions. No credit union member lost money during the financial crisis, and there were no credit union failures.

In our view, regulation should follow risk in equal proportion. In other words, the approach taken to protecting depositors of a local, cooperatively owned financial institution using a traditional banking model to provide loans in the real economy should necessarily be different from the prudential approach to a large, shareholder-owned internationally exposed bank whose books are built by moving complex and potentially high-risk financial instruments. From this perspective, different regulatory approaches are evidence of a sensible response to the risks involved in two very different models of banking.

As the only domestic competitors to the federally chartered banks, credit unions have for decades used the verb "bank" and the term "banking" to describe what we do and to help Canadians identify the other regulated financial service options available to them.

Subsection 983(2) of the Bank Act places limits on the use of the terms "bank," "banking" and "banker" by non-bank entities like credit unions. However, as members of this committee know, there is more to any law than just its text. Parliament's intent in this section of the act is to prevent consumers from being misled into thinking they are dealing with a bank when they are not. OSFI has recognized and cited this intent. In a 2004 ruling, the regulator said:

> . . . the basic objective of section 983 of the *Bank Act* is to protect the public from incorrectly assuming they are dealing with a Canadian bank . . .

L'assurance-dépôts provinciale offre aux membres des coopératives de crédit des protections égales ou supérieures à celles offertes aux déposants bancaires. De plus, les coopératives de crédit prennent des mesures additionnelles pour s'assurer que chaque dollar est protégé : de 8 à 10 p. 100 des dépôts sont détenus par leurs centrales, et pour plus de sécurité, de nombreuses coopératives de crédit possèdent des marges de crédit auprès d'autres institutions financières.

Si je vous mentionne cela, c'est parce que nous croyons que les arguments que certains avancent sur l'utilisation des termes bancaires reposent sur une idée erronée de la réglementation des entités provinciales. Bien qu'il ne fait aucun doute que l'approche des coopératives de crédit est différente de celle des banques, le résultat est le même, soit protéger les déposants.

Les banques canadiennes peuvent être fières d'avoir traversé la crise financière de 2008 sans incident, tout comme les coopératives de crédit. Aucun membre d'une coopérative de crédit n'a perdu d'argent pendant la crise financière, et aucune coopérative de crédit n'a fait faillite.

Selon nous, la réglementation doit être proportionnelle au niveau de risque. En d'autres mots, l'approche utilisée pour protéger les déposants d'une institution financière locale qui appartient aux coopérants et a recours à un modèle bancaire traditionnel pour offrir des prêts dans l'économie réelle doit nécessairement être différente de l'approche prudentielle utilisée pour une grande banque détenue par des actionnaires, exposée internationalement, et dont les livres sont construits en déplaçant des instruments financiers complexes et potentiellement à haut risque. Dans une telle perspective, le fait d'avoir des approches réglementaires différentes témoigne d'une réponse logique au niveau de risque que présentent deux modèles bancaires très différents.

Les coopératives de crédit étant les seuls concurrents nationaux aux banques à charte fédérale, elles utilisent depuis des décennies le terme « banque » et l'expression « effectuer des opérations bancaires » pour décrire leurs activités et aider les Canadiens à déterminer quelles sont les autres options de services financiers réglementés à leur disposition.

Le paragraphe 983(2) de la Loi sur les banques restreint l'utilisation des termes « banque », « banquier » et « opérations bancaires » par les entités qui ne sont pas des banques, comme les coopératives de crédit. Toutefois, comme les membres du comité le savent, une loi ne se limite pas à son libellé. Dans ce paragraphe de la loi, l'intention du législateur est d'éviter que les consommateurs supposent à tort qu'ils traitent avec une banque lorsque ce n'est pas le cas. Le BSIF a d'ailleurs fait sienne cette intention dans une décision rendue en 2004 :

> . . . Puisque l'article 983 de la *Loi sur les banques* vise principalement à éviter que le public ne suppose, à tort, qu'il traite avec une banque canadienne…

Credit unions respect the intent of the act and have worked hard to operate within it. They have used the verb “bank” and the term “banking” for years without incidents because we have used the terms the same way Canadians do: to describe the kinds of transactions they do at a regulated financial institution.

In June of this year, OSFI issued an advisory, to which the chair has referred, ordering credit unions and other non-banks to cease use of these terms. This was unusual for two reasons. First, the advisory put aside many decades of OSFI’s own common-sense enforcement of section 983 of the Bank Act. Second, it put aside Parliament’s intent in that section to prevent consumers from being deliberately misled.

Credit unions don’t want to be confused with banks, but we do want to be able to continue using the same common terms that Canadians are using.

Credit unions outside Quebec are independent financial institutions. As such, they generally use their advertising, websites and slogans unique to those entities and appropriate to their own markets and membership.

While credit unions carefully observe the act’s restriction on the noun “bank” in trade names, use of the verb “bank” and the gerund “banking” is not unusual to see. A ban on the use of these terms would cost credit unions an estimated $80 million in changes to their signage, website and advertising. It would also put credit unions in the unimaginable position of having to popularize phrases to replace words like “online banking” or “bank” with a credit union.

CCUA welcomes the decision by Finance to roll this question into their public consultations for the financial institution’s framework review that is now underway. We also appreciate OSFI’s decision to suspend their compliance advisory until their review and public consultation has been concluded.

We recognize that concerns exist with the emergence and growth of the fintech sector in Canada and the desire of some of those entities to use these banking terms. But credit unions and caisses populaires are regulated deposit-taking financial institutions with over 100 years of history as the only domestic competitors to the banks. We are in a category of our own.

Les coopératives de crédit respectent l’intention de la loi et ont travaillé fort pour gérer leurs activités dans ses limites. Elles utilisent le terme « banque » et l’expression « effectuer des opérations bancaires » depuis des années sans incident parce qu’elles les utilisent de la même façon que les Canadiens, soit pour décrire le genre de transactions qu’ils font à une institution financière réglementée.

En juin dernier, le BSIF a publié un préavis, auquel le président a fait référence, ordonnant aux coopératives de crédit et autres entités non bancaires de cesser d’utiliser ces termes. Il s’agit là d’une décision inusitée pour deux raisons. Premièrement, le préavis ne tient pas compte de l’application sensée que le BSIF faisait de l’article 983 de la Loi sur les banques depuis des décennies. Deuxièmement, il ne tient pas compte de l’intention du législateur, soit d’éviter que les consommateurs ne soient délibérément trompés.

Les coopératives de crédit ne veulent pas être confondues avec les banques, mais nous voulons pouvoir continuer d’utiliser les mêmes termes usuels que les Canadiens utilisent.

Les coopératives de crédit à l’extérieur du Québec sont des institutions financières indépendantes. À ce titre, elles utilisent habituellement des annonces publicitaires, des sites web et des slogans qui leur sont propres et qui sont adaptés à leurs marchés et à leurs membres.

Même si les coopératives de crédit respectent soigneusement les restrictions imposées à l’utilisation du nom « banque » dans leur nom commercial, elles utilisent souvent des termes comme « bancaire ». Elles estiment qu’une interdiction d’utiliser ces termes leur coûterait environ 80 millions de dollars pour modifier leurs affiches, leurs sites web et leurs annonces publicitaires. Cela les placerait dans la position inimaginable d’avoir à populariser de nouvelles expressions pour remplacer, par exemple, « opérations bancaires en ligne ».

L’ACCF accueille favorablement la décision du ministère des Finances d’intégrer ce sujet à ses consultations publiques sur l’examen du cadre législatif régissant les institutions financières qui sont en cours. Nous sommes heureux que le BSIF ait décidé de suspendre les obligations énoncées dans son préavis jusqu’à ce que l’examen et les consultations publiques soient terminés.

Nous sommes conscients des inquiétudes qui découlent de l’émergence et de la croissance du secteur des technologies financières au Canada et du désir qu’ont certaines entités d’utiliser les termes du secteur bancaire. Toutefois, les coopératives de crédit et les caisses populaires sont des institutions financières de dépôts réglementées qui sont, depuis plus de 100 ans, les seuls concurrents nationaux des banques. Nous sommes dans une catégorie à part.

For these reasons, credit unions have urged the minister to amend the Bank Act to make it clear that credit unions may use these terms in the same way that Canadians are using them.

I want to acknowledge the support of many of you around the table on this issue. We are asking this committee to urge the Minister of Finance to amend the Bank Act and make it clear that credit unions can continue to use the verb "bank" and the term "banking" to describe their services.

Thank you. I look forward to your questions.

[*Translation*]

Bernard Brun, Director, Government Relations, Desjardins Group: Mr. Chair and honourable senators, on behalf of the Desjardins Group, I would like to thank you for inviting me to appear before you today.

[*English*]

Thank you so much for inviting me here today. It is always a pleasure to be in your company.

[*Translation*]

I am pleased to be here today with you and with the Canadian Credit Union Association, with whom we have had a very positive and close relationship for many years. We work together very positively and frequently on diverse issues and major files common to both our organizations. So it is a pleasure for me to be with you to discuss a topic as important as the use of the word "banking" for credit unions.

As I mentioned earlier, my name is Bernard Brun, and I am the Director of Government Relations for the Desjardins Group.

[*English*]

Although my remarks will be mostly in French today, I will be happy to answer your questions in both languages.

[*Translation*]

First of all, please allow me to briefly introduce the Desjardins Group. Our presence, particularly in the Ottawa region, dates back to the very beginnings of the Desjardins Group, when it was established 117 years ago. It was here, in Ottawa, across the street in the House of Commons, where Alphonse Desjardins was an official stenographer for over 25 years, that the idea came

Pour toutes ces raisons, les coopératives de crédit pressent le ministre de modifier la Loi sur les banques pour indiquer clairement qu'elles peuvent utiliser ces termes de la même façon que les Canadiens les utilisent.

En terminant, je veux saluer le fait que vous êtes nombreux autour de la table à nous apporter votre soutien. Nous demandons au comité d'insister auprès du ministre des Finances pour qu'il modifie la Loi sur les banques afin d'indiquer clairement que les coopératives de crédit peuvent utiliser les termes du secteur bancaire pour décrire leurs services.

Merci. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

[*Français*]

Bernard Brun, directeur, Relations gouvernementales, Mouvement Desjardins : Monsieur le président, honorables sénateurs et sénatrices, au nom du Mouvement Desjardins, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant votre comité.

[*Traduction*]

Merci beaucoup de votre invitation. Il est toujours agréable de se retrouver en votre compagnie.

[*Français*]

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui avec vous, et également avec l'Association canadienne des coopératives financières, avec qui nous entretenons une relation étroite très positive depuis de nombreuses années. Nous collaborons de manière très positive et fréquente sur divers enjeux et dossiers d'importance commune à nos deux organisations. C'est donc un plaisir pour moi de me retrouver parmi vous pour discuter d'un sujet aussi important que l'utilisation du terme « opérations bancaires » pour les coopératives de crédit.

Comme je l'ai mentionné précédemment, mon nom est Bernard Brun, je suis directeur des relations gouvernementales pour le Mouvement Desjardins.

[*Traduction*]

Une petite partie seulement de mon exposé sera en anglais, mais je serai heureux de répondre à vos questions dans les deux langues officielles.

[*Français*]

Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter brièvement le Mouvement des caisses Desjardins. Notre présence, particulièrement dans la région d'Ottawa, remonte au tout début de la création du Mouvement Desjardins, à sa fondation, il y a 117 ans. C'est ici, à Ottawa, de l'autre côté de la rue, à la Chambre des communes, où Alphonse Desjardins a été sténographe officiel pendant plus de 25 ans, que l'idée lui est

to him to create a financial cooperative movement, following a debate in the House of Commons on loan-sharking.

At the time, only the wealthy had access to banking services. He wanted to find a model that would meet the needs of people with small savings. So he did some initial research on the topic at the Library of Parliament. Today, the Desjardins Group is the largest cooperative financial group in Canada, and sixth in the world, with assets of $270 billion. I should also mention that it is also the largest Canadian financial institution to be wholly Canadian-owned. We have some 1,100 offices and service centres in Quebec and Ontario, and our virtual platforms and branches across Canada provide services to over seven million members and clients. It should be noted that a third of our service points are located in sparsely populated areas.

From wealth management to insurance to business services, our approximately 48,000 employees and 5,000 elected officers are dedicated to serving and meeting the diverse needs of our members and the Canadian public.

The Desjardins Group has also made a name for itself through its involvement here in Canada, and internationally, where we are active in some twenty countries thanks to Développement international Desjardins. Here, closer to home, we are actively involved in communities through donations, sponsorships and, most importantly, our involvement in the milieu.

More specifically, with regard to the issue being studied, I am very happy that your banking, trade and commerce committee is looking into the use of the word “banking” by credit unions, a matter that is at the heart of Canada’s financial activities. This issue deserves an in-depth study, and one that credit unions must be consulted on. Above all, their opinions must be considered.

First of all, it is important to recall that the adjective “banking” and its variants have been used for decades to describe the financial services offered by federal deposit-taking institutions, as well as by deposit-taking institutions not regulated by the federal government, including credit unions, savings cooperatives and provincially chartered trust companies. So we can talk about a real situation, specifically an inclusive interpretation by the federal regulator.

However, the Office of the Superintendent of Financial Institutions recently ruled on the matter, as you mentioned, and at the end of June 2017, issued a very restrictive notice on the use of the words “bank,” “banker” and “banking,” a notice that prohibits the use of these words to describe services. It includes

venue de créer un mouvement financier coopératif, à la suite d’un débat tenu à la Chambre des communes sur les prêts usuraires.

À cette époque, seuls les plus nantis avaient accès à des services bancaires. Il a voulu trouver un modèle pour répondre aux besoins des petits épargnants. Il a donc entrepris ses premières recherches sur le sujet à la Bibliothèque du Parlement. Aujourd’hui, le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada, et le sixième au monde, avec un actif de plus de 270 milliards de dollars. Il représente également, il faut se le rappeler, la plus grande institution financière canadienne à être entièrement la propriété de Canadiens. Nos quelque 1 100 caisses et centres de services au Québec et en Ontario, nos plateformes virtuelles et nos filiales à travers le Canada offrent des services à plus de 7 millions de membres et clients. Il est à noter que le tiers de nos points de services sont situés dans des zones à faible densité de population.

De la gestion de patrimoine à l’assurance, en passant par les services aux entreprises, nos quelque 48 000 employés et 5 000 dirigeants élus sont dédiés à servir et à répondre aux besoins diversifiés de nos membres et de la population canadienne.

Le Mouvement Desjardins se démarque également par son implication dans son milieu, ici au Canada, et à l’international, où nous sommes actifs dans une vingtaine de pays, grâce à Développement international Desjardins. Ici, plus près de nous, nous sommes activement impliqués dans les communautés grâce à des dons, à des commandites et, surtout, à notre implication dans le milieu.

Plus particulièrement, concernant l’enjeu présentement à l’étude, je suis très heureux que votre Comité des banques et du commerce se penche sur cette question qui est située au cœur des activités financières du pays, en l’occurrence l’utilisation de l’expression « services bancaires » par les coopératives de crédit. C’est un enjeu qui mérite d’être étudié en profondeur, et une question sur laquelle les coopératives de crédit doivent être consultées. Surtout, leur avis doit être pris en considération.

D’abord, il est important de rappeler que l’adjectif « bancaire » et ses variantes sont utilisés pour décrire, depuis des décennies, les services financiers offerts par les institutions de dépôt fédérales, mais également par les institutions de dépôt non régies par le gouvernement fédéral, comme les caisses populaires, les coopératives d’épargne et les compagnies de fiducie à charte provinciale. On peut donc parler d’une situation de fait, plus précisément d’une interprétation inclusive de la part du régulateur fédéral.

Toutefois, le Bureau du surintendant des institutions financières s’est récemment penché sur la question, comme vous le mentionniez, et a communiqué, à la fin du mois de juin dernier, un avis très restrictif sur l’utilisation des termes « banque », « banquier » et « opérations bancaires », avis qui interdit l’utilisation de ces termes comme descriptifs de services.

brands, trade names, divisions, business units, titles, advertising and descriptives in any kind of media.

Obviously, this news came as a surprise and was a great disappointment to credit unions, including the Desjardins Group. Let's be clear: we all know that the financial sector is constantly changing, and that it can, and sometimes even must, be required to clarify certain rules. In this case, we were very surprised by the contents of the notice communicated, without prior consultation, to prohibit the use of the appropriate description of "banking services", an expression that is part of everyday vocabulary, not only for our members, but for all Canadians.

We think this issue requires in-depth reflection and consultation with industry stakeholders. We have been in touch with the federal government on this issue, which is why we were pleased with the August 2017 announcement that the federal regulator was suspending its notice following a consultation with the Department of Finance on the use of the word "banking." Desjardins Group is pleased to participate in this consultation, the deadline for which is tomorrow, as well as to have a discussion with the committee on this particular issue.

As for the Desjardins Group, we think that depository institutions monitored and regulated by a Canadian authority — federal or provincial — should be able to use the word "banking" to describe their activities and services. It is an appropriate and recognized descriptor that adequately reflects some of our day-to-day activities, and this expression has been used in everyday vocabulary for decades.

Our approximately seven million members and clients understand and frequently use this expression. They know that when they use the adjective "banking" they are referring to operations and services sometimes provided by their credit union. They know that the Desjardins Group is not a bank, but a financial cooperative that provides banking type services in branches and online to meet their various needs.

However, we think that preventing the use of the word "banking" would create not only confusion but also a lack of understanding by the public. This change would also have the adverse effect of generating additional costs, undue costs, for provincial institutions, which would help to keep the government from its objectives of stability and competition.

Therefore, with a view to rigour and clarification, Desjardins Group believes it is appropriate to update the legislation to allow the use of these words as descriptions of services provided by

Cela inclut les marques, les noms commerciaux, les divisions, les unités d'affaires, les titres, la publicité ou les descriptifs dans toute forme de médias.

Évidemment, cette nouvelle a créé une surprise et une grande déception pour les coopératives de crédit, dont le Mouvement des caisses Desjardins. Soyons clairs, nous savons tous que le secteur financier est en évolution constante et qu'il peut, et même doit parfois être tenu de clarifier certaines règles. Dans ce cas-ci, nous avons été très surpris par la teneur de l'avis qui a été communiqué, sans consultation préalable, d'interdire l'utilisation du descriptif approprié de « services bancaires », une expression qui fait partie du vocabulaire de tous les jours, non seulement pour nos membres, mais aussi pour l'ensemble de la population canadienne.

Nous pensons que cette question doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et d'une consultation auprès des intervenants du secteur. Nous avons d'ailleurs été en contact avec les intervenants du gouvernement fédéral sur cette question. C'est pourquoi nous avons été heureux de l'annonce faite en août 2017 selon laquelle le régulateur fédéral suspendait son avis dans la foulée d'une consultation du ministère des Finances sur l'utilisation du terme « bancaire ». Le Mouvement Desjardins est heureux de participer à cette consultation, dont la date limite est demain, ainsi que d'échanger avec le comité sur cette question particulière.

Quant au Mouvement Desjardins, nous sommes d'avis que les institutions de dépôt supervisées et réglementées par une autorité canadienne, qu'elle soit fédérale ou provinciale, devraient pouvoir utiliser le terme « opérations bancaires » pour décrire leurs activités et leurs services. Il s'agit d'un descriptif approprié et reconnu, qui reflète adéquatement certaines de nos activités dans la pratique quotidienne. En outre, cette expression a été adoptée dans le vocabulaire courant depuis des décennies.

Nos quelque 7 millions de membres et clients comprennent et utilisent fréquemment cette expression. Ils savent, lorsqu'ils emploient l'adjectif « bancaire », qu'ils font référence à des opérations et à des services parfois offerts par leur caisse. Ils savent que le Mouvement des caisses Desjardins n'est pas une banque, mais une coopérative financière qui leur offre des services de type bancaire en succursale et en ligne, afin de répondre à leurs divers besoins.

Au contraire, nous sommes d'avis que le fait d'empêcher l'utilisation du qualificatif « bancaire » créerait non seulement de la confusion, mais aussi de l'incompréhension de la part du public. Ce changement aurait aussi l'effet négatif d'engendrer des coûts supplémentaires, des coûts indus, pour les institutions provinciales, ce qui contribuerait à éloigner le gouvernement de ses objectifs liés à la stabilité et à la concurrence.

C'est pourquoi, dans une optique de rigueur et de clarification, le Mouvement des caisses Desjardins croit qu'il est à propos de procéder à une mise à jour de la législation pour autoriser

institutions under prudential oversight in Canada, such as credit unions or savings cooperatives.

In closing, I would like to thank you again, Mr. Chair, for inviting us to appear before you today to address this issue, and I would like to reiterate the position of the Desjardins Group. As I have just mentioned, we think it is justified to allow financial institutions under prudential oversight — it is important to point out that these are institutions that are supervised by a government authority in Canada and are deposit-taking institutions — to use the word "banking" to describe their activities. We hope that the Minister of Finance and the government will move forward with this decision, this position that has unanimous support among credit unions.

I will be pleased to answer your questions. Do not hesitate to contact us for any additional information. Thank you.

[*English*]

The Chair: Thank you very much.

Senator Wallin: To all of you, a question about what you think is actually going on here. When you talk about the common sense issue, we all agree we know what the word "banking" means or to "bank on" or "do online banking."

These changes were proposed, the actions were taken in June, and then very quickly in August they went right back and said, "We're going to study it." Is it your sense that they have figured this out and they're trying to find a way to backtrack, or are you really fearful that this is going to go ahead?

Ms. Mentzelopoulos: We remain concerned that it will go ahead. Governments struggle with risk questions all the time, and you see it from time to time. As a very young staffer in a minister's office in the 1990s, I remember dealing with an issue where government wanted to ban raw-milk cheese, and it was because there had been one incident of somebody getting ill. Those things tend to create exposure that governments grapple with. In terms of what is happening now, it's my sincere hope that they're looking for a way to strike a balanced approach, but we are very concerned we will still end up with something that's too restrictive in terms of what our members need.

[*Translation*]

Mr. Brun: I have something I would like to add. There is always a fear that the government will move forward with a very rigid position. That is why we mentioned it in our opening

l'emploi de ces termes à titre de descriptifs des services fournis par les institutions sous supervision prudentielle au Canada, telles les caisses populaires ou les coopératives d'épargne.

Pour terminer, j'aimerais vous remercier à nouveau, monsieur le président, de nous avoir invités à témoigner devant vous aujourd'hui pour aborder cette question, et j'aimerais réitérer la position du Mouvement Desjardins. Comme je viens de le mentionner, nous sommes d'avis qu'il est justifié de permettre aux institutions financières sous supervision prudentielle — c'est important de le souligner, ce sont des institutions qui sont encadrées par une autorité gouvernementale au Canada et qui sont des institutions de dépôt — d'utiliser le qualificatif « bancaire » ou « opération bancaire » pour décrire leurs activités. Nous espérons que le ministre des Finances et le gouvernement iront de l'avant avec cette décision, cette position qui fait l'unanimité auprès des coopératives de crédit.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information. Je vous remercie.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup.

La sénatrice Wallin : Je m'adresse à vous tous. Nous aimerions savoir ce que vous pensez sur ce qui se passe. Quand vous parlez de la question du bon sens, nous sommes tous d'accord sur la signification des mots « effectuer une opération bancaire », ou « effectuer une opération bancaire en ligne ».

Les changements ont été proposés, les mesures ont été prises en juin, et rapidement au mois d'août, ils se sont ravisés et ils ont décidé d'examiner la question. Avez-vous l'impression qu'ils ont compris le problème et qu'ils cherchent un moyen de faire marche arrière, ou craignez-vous vraiment qu'ils aillent de l'avant?

Mme Mentzelopoulos : Nous continuons de craindre qu'ils aillent de l'avant. Les gouvernements jonglent avec la question des risques constamment, et elle refait surface périodiquement. J'étais une jeune employée au cabinet d'un ministre dans les années 1990, et je me rappelle d'un dossier où le gouvernement voulait interdire les fromages au lait cru parce qu'une personne avait été malade. Ce genre de dossier retient l'attention et les gouvernements réagissent. Pour revenir à ce qui se passe actuellement, j'espère sincèrement qu'ils cherchent une façon d'en arriver à un équilibre, mais nous sommes très préoccupés à l'idée que la solution sera encore trop restrictive pour les besoins de nos membres.

[*Français*]

M. Brun : J'aimerais ajouter un élément. Il y a toujours une crainte que le gouvernement aille de l'avant avec une position très rigide. C'est la raison pour laquelle nous l'avons mentionné

remarks; it is an issue. The financial system is changing. There are all kinds of new players entering the financial sector, and it is entirely appropriate, even justified and wise, for the government to put it in order, to see where the chain of financial operations is located and to provide a more flexible framework for banking and banking services.

I am not in the government's mind. Is it simply collateral damage where, in wanting to cover a little too much, we have included financial cooperatives and the Desjardins Group in this approach? That is why we are insisting that a regulated standard be created with regulated financial institutions in Canada, as opposed to unregulated and unsupervised businesses that may represent levels of risk. The government, in perhaps moving forward too quickly, has taken too broad an aim. Simply reducing the scope of operations to something more reasonable and more focused will enable it to achieve its objectives.

[*English*]

Senator Wallin: Has anybody come up with any other words?

Ms. Mentzelopoulos: Well, no. If the policy intent, as stated, is to avoid consumer confusion, you actually have a greater risk of creating consumer confusion by inventing a new language. These are words people use. They use them in all kinds of sectors. They're well understood. They probably apply most heartily to credit unions given that is real economy, and describing them in other ways will not be meaningful.

Marc-André Pigeon, Assistant Vice President, Financial Sector Policy, Canadian Credit Union Association: Even if we were able to come up with some alternative, the act anticipates that and says that if there are equivalent terms, those too become subject to the restriction. I think we're caught between a rock and a hard place. First of all, the words don't exist, and even if we're able to work really hard to get something out there, we could get subsumed under this restriction anyway.

Senator Wallin: Very interesting. Thank you.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Thank you for being here today. This whole tempest in a teacup is typical. These are words, and word usage changes. People do not really make a difference between a bank, a credit union and a savings cooperative. You would think that there is an easy, reasonable and practical solution.

dans nos commentaires d'introduction; c'est un enjeu. Le système financier évolue. Il y a toutes sortes de nouveaux acteurs qui s'introduisent dans le secteur financier, et il est tout à fait approprié, même justifié et sage de la part du gouvernement de mettre de l'ordre dans cela, de voir où se situe la chaîne des opérations financières et d'encadrer davantage le terme lorsqu'il s'agit des opérations bancaires et des services bancaires.

Je ne suis pas dans l'esprit du gouvernement. Est-ce qu'il s'agit simplement de dommages collatéraux où, en voulant en englober un peu trop, on a inclus les coopératives financières et le Mouvement Desjardins dans cette approche? C'est pour cette raison que nous insistons pour qu'un standard réglementé soit créé auprès des institutions financières réglementées au Canada, par rapport aux entreprises non réglementées et non encadrées qui peuvent représenter des niveaux de risques. Le gouvernement, en avançant peut-être trop rapidement, a visé trop large. Il faut simplement ramener le champ d'opérations à quelque chose de plus raisonnable et de plus ciblé qui lui permettra d'atteindre ses objectifs.

[*Traduction*]

La sénatrice Wallin : A-t-on proposé d'autres termes?

Mme Mentzelopoulos : Eh bien, non. Si la politique vise à éviter de susciter de la confusion chez les consommateurs, comme il a été indiqué, inventer de nouveaux termes risque davantage de créer de la confusion, car ce sont des termes que les gens utilisent couramment, dans de nombreux secteurs. Les termes sont bien compris. Ils s'appliqueront surtout aux coopératives financières, étant donné que c'est l'économie réelle. Décrire cela autrement ne sera pas utile.

Marc-André Pigeon, vice-président adjoint, Politique du secteur financier,Association canadienne des coopératives financières : Même si nous pouvions trouver une solution de rechange, la Loi comporte déjà des dispositions à cet égard et indique que les termes équivalents sont également visés par la restriction. Je pense que nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce. Premièrement, les termes n'existent pas, et même si nous faisions notre possible pour trouver des termes, nous serions tout de même visés par cette restriction de toute façon.

La sénatrice Wallin : Très intéressant. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Toute cette tempête dans un verre d'eau, c'est typique. Ce sont des mots, et il est question de l'évolution de l'usage des mots. Les gens ne font pas vraiment la différence entre une banque, une caisse ou une coopérative d'épargne. On pourrait penser qu'il y a une solution facile, raisonnable et pratique.

Mr. Brun, in your presentation, you gave a very specific interpretation of the words. Have you heard from the regulator as to whether or not it will accept the argument?

Mr. Brun: No, we have not have any response or indication from the regulator that one word is acceptable or not.

The question of whether there is another approach or another description, it is clear that we are talking about financial services. We are sometimes told that we should describe them as financial services. In financial institutions that see themselves as quite diversified, such as the Desjardins Group, where we have wealth management services, life and property and casualty insurance, if we are told that, at Ontario Desjardins Financial Services, we cannot use the same language, people will get the impression that they have a wealth management advisor, not someone in their institution who will give them a transaction account, a kind of bank account.

We have presented some expressions, but we are still waiting for the regulator's reaction.

Senator Massicotte: Do you think that these are reasonable people who are listening? Or are they people who love power and hide behind bureaucracy to demand changes from you?

Mr. Brun: At first it seemed more closed, but now the discussion is ongoing. There is steady progress from the government, from stakeholders in the sector, and that is what we are pinning our hopes on. The work of your committee that is looking into this may get to a reasonable point that allows the term to be accepted.

[*English*]

Senator Tannas: Thank you for being here. Just to Senator Wallin's question about how this came about, do you think it's maybe a coincidence this happened at the same time as the first federally regulated credit unions were approved? It seems to me that that's the differentiator — right? — is provincially regulated institutions and federally regulated institutions. I just happened to look up a federally regulated trust company that has "banking" all over its site, and I don't know that they're taking aim at those institutions. We haven't heard from them.

Second, one of the things that we've seen in the last while, although I have to say maybe it's tailing off a bit, has been credit unions that didn't want to admit they were credit unions. Vancity Savings goes a long way to not talk about the fact they're a credit union to try to widen their market. Coast Capital Savings

Dans votre présentation, monsieur Brun, vous donnez une interprétation très spécifique des mots. Avez-vous eu des commentaires de la part du régulateur quant au fait qu'il accepte ou pas l'argument?

M. Brun : Non, on n'a pas eu de réponse ou d'indications de la part du régulateur qu'un mot soit acceptable ou pas.

Lorsqu'on demande s'il y a une autre approche ou un autre descriptif, il est certain qu'on parle de services financiers. Parfois, on nous dit que nous devrions les décrire comme des services financiers. Dans les institutions financières qui se veulent assez diversifiées, comme le Mouvement Desjardins, où il y a des services de gestion de patrimoine, d'assurance de personnes et d'assurance dommages, si on nous dit que, à Ontario Desjardins Financial Services, nous ne pouvons pas utiliser le même langage, les gens auront l'impression d'avoir un conseiller en gestion de patrimoine, et non pas dans leur institution, qui va leur donner un compte d'opérations, donc un compte de type bancaire.

Nous avons présenté certaines expressions, mais nous attendons encore la réaction du régulateur.

Le sénateur Massicotte : Sentez-vous que ce sont des gens raisonnables et à l'écoute? Ou s'agit-il plutôt de gens qui aiment le pouvoir et qui se cachent derrière la bureaucratie pour exiger des changements de votre part?

M. Brun : Au début, on avait l'impression que c'était plus fermé, mais, actuellement, la discussion continue. On constate une évolution constante de la part du gouvernement, de la part des intervenants dans le secteur, et c'est sur cela que nous fondons nos espoirs. Le travail de votre comité, qui se penche sur la question, permettra peut-être d'en arriver à un certain niveau raisonnable pour accepter ces termes.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Merci d'être venus. Pour revenir à la question de la sénatrice Wallin sur la façon dont nous en sommes arrivés là, pensez-vous que ce soit une coïncidence que cela survienne au moment où les premières coopératives de crédit sous réglementation fédérale ont été approuvées? Il me semble que la distinction à faire, n'est-ce pas, est celle entre les institutions financières sous réglementation provinciale et les institutions sous réglementation fédérale. Je viens de faire une recherche sur une société de fiducie sous réglementation fédérale, et le terme « opérations bancaires » figure partout sur son site web. Je ne sais pas si ces institutions sont visées. Nous n'avons pas entendu leurs points de vue.

Deuxièmement, une des choses que nous avons observées depuis un certain temps, même si je dois admettre que cela a peut-être un peu diminué, c'est que des coopératives de crédit ne veulent pas se présenter comme telles. Vancity Savings évite à tout prix de mentionner qu'elle est une coopérative de crédit

also comes to mind. They don't make it obvious — it is not in their signage — that they're an actual credit union.

If we're going to go down this road — and I totally agree we have to — what would you call online banking if it wasn't online banking? I don't know how you would describe it. The horse is already out of the barn. Does it make sense to put an onus on institutions that aren't banks to say they aren't banks, to not come up with middle kind of descriptions that hide the fact that they're a credit union?

Ms. Mentzelopoulos: I'm going to start on this, but I think Marc-André, and no doubt Bernard as well, will comment. I am going to turn your question a little because the fact that the federal government provided space for continuance of credit unions into being federally regulated actually helps us in our argument about the use of "bank" and "banking." I think they contemplate and see that that is what these institutions are doing. That is the way that they describe their activities.

In terms of the awareness of the institution that you are dealing with, first, we are not proposing that the word "bank" be used in a corporate name, and it is not now. We wouldn't propose or anticipate any change there. However, if you think about the process of membership for a credit union, we have looked closely at the touch points. It would be difficult to join a credit union, to purchase a membership, without knowing what you are doing. From the very first time that you walk in the door, you have to pay for a membership and you sit down and have an understanding from a representative of the credit union about what that means. There is the use of the full legal names in legal contracts, notices about annual meetings and calls for volunteer board of directors. There is a long list. It is not only that you learn about it upfront but you are reminded of it for however long you retain that membership.

Senator Tannas: In your view, nobody could say, "I thought I was dealing with something different"?

Mr. Pigeon: It is important to walk yourself through the scenario. If you go into a bank and open an account, they don't ask for 10 bucks to buy a membership share. If you go to a credit union, they ask you for $10, $20, $50, and you are wondering what this is all about. The conversation immediately follows, "You are a member of this credit union. You get to vote for the board and put your name forward for the board." It is a completely different conversation that will stick in someone's mind. I have talked to people who say, "Why do I have to pay

pour essayer d'élargir son marché. Coast Capital Savings est un autre exemple qui vient à l'esprit. Elles n'indiquent pas clairement qu'elles sont des coopératives de crédit; cela ne figure pas dans leur affichage.

Si nous décidons d'emprunter cette voie — et je conviens que c'est nécessaire —, quel nom donneriez-vous aux opérations bancaires en ligne, s'il s'agissait d'autre chose? Je ne sais pas comment vous décririez cela. La porte est déjà ouverte. Est-il logique d'obliger des institutions qui ne sont pas des banques d'indiquer clairement qu'elles n'en sont pas et de leur interdire d'utiliser une appellation quelconque qui dissimule leur nature, soit que ce sont des coopératives de crédit?

Mme Mentzelopoulos : Je vais commencer, mais je pense que Marc-André — et Bernard, sans doute — aura un commentaire à ce sujet. Je vais aborder votre question sur un angle légèrement différent, parce que l'autorisation donnée par le gouvernement fédéral concernant la prorogation des coopératives de crédit lors de leur passage au régime sous réglementation fédérale nous appuie dans notre argument sur l'utilisation des termes « bancaires » et « opérations bancaires ». Je pense que cela a été étudié et que l'on constate que c'est ce que font ces institutions. Voilà comment elles décrivent leurs activités.

Quant à la connaissance de la nature de l'institution avec laquelle on fait affaire, je dirais d'abord que nous ne proposons pas d'inclure le terme « banque » dans la raison sociale de l'entreprise, et ce n'est pas le cas actuellement. Nous ne proposons ni prévoyons aucun changement à cet égard. Toutefois, si vous pensez au processus d'adhésion à une coopérative de crédit, nous avons examiné tous les aspects attentivement. Il serait difficile de payer des frais d'adhésion pour devenir membre d'une coopérative de crédit sans savoir de quoi il s'agit, car il faut d'entrée de jeu payer des frais d'adhésion et discuter avec un représentant de la coopérative de crédit qui donne des explications sur la nature de l'entreprise. La raison sociale officielle figure dans tous les contrats juridiques, les avis concernant les assemblées annuelles et les demandes de candidature pour la création d'un conseil d'administration de bénévoles. La liste est longue. Donc, les gens ne sont pas seulement informés d'entrée de jeu; cela leur est rappelé périodiquement, tant et aussi longtemps qu'ils en sont membres.

Le sénateur Tannas : Vous êtes d'avis que personne ne pourrait affirmer avoir eu affaire à autre chose?

M. Pigeon : Il importe de penser à la façon dont cela fonctionne. Si vous vous présentez dans une banque pour ouvrir un compte bancaire, on ne vous demande pas de payer des frais d'adhésion de 10 $. Par contre, dans une coopérative de crédit, on vous demandera de payer des frais de 10, 20 ou 50 dollars, et vous vous demanderez certainement pourquoi. On vous explique alors que vous êtes membre de cette coopérative de crédit, que vous avez droit de vote au conseil d'administration et que vous pouvez présenter votre candidature pour en faire partie. C'est un

$10 to be a member of the credit union?" That jumps out at people. I think people may not appreciate how significant that is for people's awareness, but it is a big part of it.

To go back to your earlier question about the federal credit union, Athana made a really important point. The federal credit union framework is predicated on the basis that credit unions already provide banking services. It has to assume that we are doing the same thing. So there is no debate that credit unions provide the functions of banks.

It is interesting that this conversation is happening at an important moment in policy around function-based regulation versus entity-based regulation. The government is pivoting to function-based regulation and yet in this issue insisting on entity-based regulation. There is a bit of incoherence that is worth exploring. I bring your attention to that. It is an interesting policy conversation that is worth coming back to.

Mr. Brun: To add to that, I agree with Athana and Marc-André's comments.

Regarding the use of the word "bank," we are not a bank and we pride ourselves in not being a bank. That is why we put the emphasis on the description of the service. Up to a certain point, you have to admit that you provide similar services.

In 2010, for example, Desjardins was awarded the world's safest bank, the bank of the year by *Bloomberg* magazine and the strongest bank. Even if we called *Bloomberg* or anyone else, they won't change the title of this prize. It is because you are providing banking services. For us it is clear: We are not using "bank" or presenting ourselves as a "bank." We are just describing the services we are providing in a very different way, but providing, yes, similar services.

[*Translation*]

Senator Moncion: Thank you for your comments. Coming from your sector, I understand the issues very well.

I want to go back to Senator Wallin's question of why it is important to look at the banks' objectives now. For example, we know that the words "caisse populaire" and "credit union" are protected in provincial legislation. A small institution on the corner could not open its doors and call itself a "caisse populaire" or "credit union."

tout autre discours que les gens gardent à l'esprit. Des gens avec lesquels j'ai discuté m'ont demandé : « Pourquoi dois-je payer 10 $ pour être membre d'une coopérative de crédit? » C'est ce que les gens remarquent. Je pense qu'on a peut-être tendance à sous-estimer l'importance que cela peut avoir pour la sensibilisation des gens, mais c'est un aspect important.

Pour revenir à la question que vous avez posée plus tôt concernant la coopérative de crédit fédérale, Athana a souligné un point extrêmement important. Le cadre des coopératives de crédit fédérales repose sur le principe que les coopératives de crédit fournissent déjà des services bancaires. Il doit reposer sur l'idée que nous faisons de même. Il est donc sans équivoque que les coopératives de crédit offrent les mêmes services que les banques.

Il est intéressant de noter que cette discussion coïncide avec la tenue d'un débat important concernant la politique, où l'on débat d'une réglementation fondée sur les fonctions comparativement à une réglementation fondée sur les entités. Le gouvernement tend vers une réglementation fondée sur les fonctions tout en insistant, dans le cas présent, sur une réglementation fondée sur les entités. Il y a là une certaine incohérence qu'il convient d'examiner. J'attire votre attention sur ce point. Il s'agit d'un intéressant débat sur la politique auquel il convient de revenir.

M. Brun : J'ajouterais que je souscris aux propos d'Athana et de Marc-André.

En ce qui concerne l'utilisation du terme « banque », nous ne sommes pas une banque et nous en sommes fiers. Voilà pourquoi nous mettons l'accent sur la description des services. Dans une certaine mesure, il faut avouer qu'on offre des services semblables.

En 2010, par exemple, Desjardins a reçu le prix de la banque la plus sûre au monde, le prix de la banque de l'année par le magazine *Bloomberg*, le prix de la banque plus forte. Même si nous communiquions avec *Bloomberg* ou avec qui que ce soit d'autre, le nom du prix ne sera pas modifié, simplement parce que nous offrons des services bancaires. Pour nous, il n'y a aucune ambiguïté : nous n'utilisons pas le terme « banque » et nous ne nous présentons pas comme une « banque ». Nous décrivons simplement nos services de façon très différente, même s'ils sont semblables, évidemment.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Merci de vos commentaires. Comme je viens de votre milieu, je comprends très bien les enjeux.

Je reviens à la question de la sénatrice Wallin à savoir la raison pour laquelle il est important de se pencher maintenant sur les objectifs des banques. Par exemple, on sait que, dans la loi provinciale, les mots « caisse populaire » et « *credit union* » sont protégés. Un petit établissement au coin de la rue ne pourrait pas

Over the years, some financial cooperatives have moved away from the words “credit union” and “caisse populaire” because they had a more local connotation, whereas they wanted to broaden their activities across the province.

Today, credit unions are financial institutions that provide banking services. When they are located in major cities, they are in direct competition with the banks. When they are in small communities, quite often the banks are not there.

The same kinds of services are provided by businesses that bear different names. I will come back to my main question, and I have gone all the way around the topic to say this: why, when credit unions have been around for 117 years, is it suddenly necessary to prohibit them from using the word “banking”? I understand that you cannot, in your name, use the title “Such-and-such credit union bank.” Why now limit the use of these words? What do banks want by this?

Mr. Brun: The question is very broad, and so is the approach. To address this issue, it should be kept in mind that the financial system has evolved greatly in 100 years and is completely interconnected. So there is an overlap. While some aspects may be federal or provincial, when the government is looking at the issue of financial stability, it must do so in a comprehensive manner. That is why, when the Desjardins Group communicates with the department, it is to encourage the department to talk with its provincial counterparts and to try to harmonize the standards because the services are similar.

Coming back to Senator Tannas’ comments, there is currently some concern from the Department of Finance Canada when it comes to defining the scope of business. The idea may be legitimate, but it has to be done from the institutions’ point of view, talking about the word “bank” and not the operations. The description of the services is not exclusive. Services can be provided in urban centres and communities across the country. So the name must not cause confusion for the public.

Mr. Pigeon: I think Bernard explained it very well, but I would like to add one point. A fintech aspect comes into play here. We see there is some concern about unregulated entities, and we need to know how to identify them.

Our argument is perfectly in line with what Mr. Brun said earlier, which is to focus on the regulated aspect, in terms of whether we are regulated, whether we have deposit insurance, and whatnot. In our view, that’s really the line that must be drawn to describe what we do, what Desjardins does and what

ouvrir ses portes et s’appeler « caisse populaire » ni « *credit union* ».

Au fil des ans, certaines coopératives financières se sont éloignées des qualificatifs « *credit union* » et « caisse populaire » parce qu’ils avaient une connotation plus locale, alors qu’elles voulaient élargir leurs activités à travers la province.

Aujourd’hui, les caisses populaires sont des institutions financières qui offrent des services bancaires. Or, celles-ci sont en compétition directe avec les banques lorsqu’elles se trouvent dans les grandes villes. Lorsqu’elles sont situées dans de petites collectivités, très souvent, les banques n’y sont pas.

Le même genre de services est offert par des entreprises qui portent des noms différents. Je reviens à ma question principale, et je fais tout le tour du sujet pour dire ceci : pourquoi, alors que les caisses populaires et les « *credit union* » existent depuis 117 ans, est-il nécessaire tout à coup de leur interdire d’utiliser le terme « bancaire »? Je comprends que vous ne pouvez pas, dans votre dénomination, utiliser le titre « La banque caisse populaire unetelle ». Pourquoi maintenant restreindre l’usage de ces termes? Quel est l’objectif des banques en ce sens?

M. Brun : La question est très large et l’approche également. Pour aborder ce sujet, il faut garder à l’esprit que le système financier a évolué beaucoup en 100 ans et qu’il est complètement interrelié. Il y a donc un chevauchement. Même si certains aspects peuvent être de compétence fédérale ou provinciale, lorsque le gouvernement se penche sur la question de la stabilité financière, il doit le faire selon une approche globale. C’est pourquoi, lorsque le Mouvement Desjardins intervient auprès du ministère, c’est pour l’inciter à parler avec ses homologues provinciaux et à tenter de trouver une harmonisation dans les normes, car les services sont de même nature.

Pour revenir aux commentaires du sénateur Tannas, il y a actuellement une certaine inquiétude de la part du ministère des Finances du Canada lorsqu’il cherche à définir clairement où se situe le champ d’activité. L’idée peut être légitime, mais cela doit se faire du point de vue des institutions en parlant du mot « banque », et non des opérations. La description des services n’est pas exclusive. Les services rendus peuvent avoir lieu dans des centres urbains et dans des collectivités d’un bout à l’autre du pays. Ainsi, on doit avoir une appellation qui n’engendre pas de confusion pour le public.

M. Pigeon : Je crois que Bernard l’a très bien expliqué, mais j’aimerais ajouter un point. Un élément fintech entre ici en ligne de compte. On remarque une inquiétude quant aux entités non réglementées, et il faut savoir comment les cerner.

Notre argument s’aligne parfaitement sur ce que M. Brun nous a dit plus tôt, et c’est de mettre l’accent sur l’élément réglementé, à savoir si on est réglementé, si on a de l’assurance-dépôts, et tout ce qui s’ensuit. À notre avis, c’est vraiment la ligne qui doit être tracée pour décrire ce que nous faisons, ce que

the banks do, compared to what the others are doing. If the others ever become subject to the regulations, everything will be fine, and that's how things should work.

Senator Moncion: That goes back to what you said before: "function-based regulation versus entity-based regulation."

Mr. Pigeon: There is always a gray area with that, so you do not have to debrand completely. As Mr. Brun pointed out, to describe our services, of course, we should be able to use those words. However, that's not the case for our name or brand. We believe that this is a line that we should respect and have respected in the past.

[*English*]

The Chair: Maybe I should be asking the other group that is coming next week, but we have the Farm Credit Corporation, the Business Development Bank, the Infrastructure Bank, and they all call themselves "bank" and none of them provide any banking services at all. That is sort of odd. Is it because they can use the word because the legislation says they can use the word? Why do they get to use the word?

Ms. Mentzelopoulos: I think we have gone to the point of underlining in our own engagement with the department that there does seem to be a contradiction there. Marc-André?

Mr. Pigeon: Yes, that is a good way to put it. I would have to take a closer look at the section again, but there might be some exemption for Crown corporations or something to that effect. I am not sure about that.

As Asthana has pointed out, we have illustrated in a number of instances the federal government's own use of the terms to describe what credit unions do, for example. There are statutes like the Winding-Up and Restructuring Act; there are at least two other statutes that define credit unions as banks for legislative drafting purposes. So the government, even in its own legislative frameworks, puts us into that bucket for drafting reasons. The solution to this will never be absolutely clear, but from our perspective the focus should be on ensuring that credit unions and Desjardins can use these terms to describe our services.

The Chair: People are smart; they're not lining up at the Farm Credit Corporation willing to deposit money or go to online banking or any of that stuff.

Mr. Pigeon: Right.

Desjardins fait et ce que les banques font, par rapport à ce que les autres font. Si jamais les autres se soumettent à la réglementation, tout ira bien, et c'est ainsi que les choses doivent fonctionner.

La sénatrice Moncion : Cela revient à ce que vous disiez auparavant : « *function-based regulation versus entity-based regulation* ».

M. Pigeon : Il y a toujours une zone grise là-dedans, il ne faut pas se délester complètement. Comme M. Brun l'a bien indiqué, pour décrire nos services, bien sûr, nous devrions pouvoir utiliser ces mots. Toutefois, pour notre nom ou notre marque, ce n'est pas le cas. Nous croyons que c'est une ligne que nous devrions respecter et que nous avons respectée par le passé.

[*Traduction*]

Le président : Je devrais peut-être poser la question au groupe qui comparaîtra la semaine prochaine. Nous avons Financement agricole Canada, la Banque de développement du Canada et la Banque de l'infrastructure, des organismes qui utilisent le terme « banque », mais qui n'offrent aucun service bancaire. C'est un peu étrange. Est-ce parce qu'ils peuvent utiliser ce terme parce que la loi les y autorise? Pourquoi peuvent-ils utiliser ce terme?

Mme Mentzelopoulos : Je pense que nous avons fait valoir qu'il y avait là une contradiction lors de nos discussions avec le ministère. Marc-André?

M. Pigeon : En effet, c'est une bonne façon de voir les choses. Je devrais revoir cet article attentivement, mais il pourrait y avoir une exemption pour les sociétés d'État ou une disposition quelconque à cet égard. Je n'en suis pas certain.

Comme Athana l'a souligné, nous avons donné plusieurs exemples de cas où le gouvernement fédéral utilise lui-même ces termes pour décrire les activités des coopératives de crédit, par exemple. Dans certaines mesures législatives — comme la Loi sur les liquidations et les restructurations et au moins deux autres —, les coopératives de crédit sont définies comme étant des banques, aux fins de la rédaction du texte législatif. Le gouvernement nous associe donc à ce groupe dans ses propres cadres législatifs pour des raisons liées au libellé. La solution à cela ne sera jamais absolument claire, mais nous sommes d'avis que l'important devrait être de veiller à ce que les coopératives de crédit et Desjardins puissent utiliser ces termes pour décrire leurs services.

Le président : Les gens sont intelligents; ils ne font pas affaire avec Financement agricole Canada pour déposer de l'argent, pour faire des transactions bancaires en ligne et autres choses du genre.

M. Pigeon : En effet.

Senator Enverga: I know that credit unions are basically regulated by the provincial governments. Do you foresee any conflict there, anything that would say the provincial governments will say that the federal government shouldn't be doing this?

Ms. Mentzelopoulos: I would have to confirm. Marc-André, maybe you can.

I think some provincial governments have weighed in to say that it's a reasonable approach to allow credit unions to use these terms. I'm not sure we would see more than them expressing their opinion. It has been very favourable to the position of the credit unions, to the extent that provinces have taken that opportunity.

Senator Enverga: So the provinces more or less agree with these regulations?

Ms. Mentzelopoulos: Yes. I can't speak for every one of them, but the ones that have made an intervention have been favourable.

Senator Enverga: I was thinking more of the Province of Quebec. Has there been any push-back on this?

Mr. Brun: As Athana mentioned, I won't speak for the Quebec government or the provincial regulator, but my feeling is that when it is a generic term, neither the federal government, nor any province, nor anyone else, should appropriate a general term in terms of description. But when it turns back to entity and who is regulated by what, yes, there needs to be a clear distinction. That is why we mentioned that banks are federal, and Desjardins will never describe itself as a bank. But in terms of service, it is going a little too far to prohibit the Mouvement des caisses Desjardins from saying it is providing banking services.

We have new Canadians coming into the country and a financial cooperative, a local, especially in Quebec, where Desjardins is everywhere in the community, and especially in low-density areas. We open for them what they call a bank account because they ask for a bank account. We cannot tell these people, "Yes, you can open it, but here it is not a bank account. It will be a financial cooperative savings account, or something." No. You have to provide a clear description. However, as Marc-André stated, when they open an account, they clearly know that it is not a bank; it is a financial cooperative. It is part of our job to make that clear.

Le sénateur Enverga : Je sais que les coopératives sont généralement sous réglementation provinciale. À votre avis, cela pourrait-il entraîner des conflits? Y a-t-il des indications selon lesquelles les gouvernements provinciaux en viendront à affirmer que le gouvernement fédéral ne devrait pas aller de l'avant?

Mme Mentzelopoulos : Il faudrait que je vérifie avant de confirmer. Marc-André, vous pouvez peut-être le confirmer.

Je pense que certains gouvernements provinciaux sont intervenus et ont fait valoir qu'il s'agit d'une approche raisonnable pour permettre aux coopératives de crédit d'utiliser ces termes. Je ne sais pas si d'autres provinces ont l'intention de se prononcer, mais celles qui l'ont fait étaient très favorables au point de vue exprimé par les coopératives de crédit.

Le sénateur Enverga : Donc, les provinces sont plutôt d'accord avec ces réglementations?

Mme Mentzelopoulos : Oui. Je ne peux dire ce qu'il en est pour chacune d'entre elles, mais celles qui sont intervenues dans ce dossier y étaient favorables.

Le sénateur Enverga : Je pensais surtout au Québec. Cela a-t-il suscité de l'opposition?

M. Brun : À l'instar d'Athana, je ne parlerai pas au nom du gouvernement du Québec ou de l'organisme de réglementation provincial. J'estime que lorsqu'on a affaire à un terme générique utilisé pour une description générale, le gouvernement fédéral, les provinces ou une entité quelconque ne devraient pas se l'approprier. Il convient toutefois d'établir une distinction claire lorsqu'il est utilisé par une entité ou un organisme visé par la réglementation. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons mentionné que les banques sont sous réglementation fédérale et que Desjardins ne se décrira jamais elle-même comme une banque. Cela dit, sur le plan des services offerts, interdire au Mouvement des caisses Desjardins de dire qu'il offre des services bancaires serait aller trop loin.

Le pays accueille de nouveaux immigrants. Beaucoup de coopératives financières ont pignon sur rue, surtout au Québec, où le Mouvement Desjardins est très présent dans la communauté, en particulier dans les régions à faible densité de population. Nous leur ouvrons ce qu'ils appellent communément un compte bancaire, parce que c'est le terme qu'ils emploient. Nous ne pouvons pas leur dire que nous pouvons leur ouvrir un compte, mais en précisant qu'il s'agit d'un compte d'épargne dans une coopérative financière, ou quelque chose du genre. Non; il faut donner une description claire. Toutefois, comme Marc-André l'a indiqué, ils savent très bien, au moment d'ouvrir un compte, qu'ils ne sont pas dans une banque, mais plutôt dans une coopérative financière. Il nous incombe de veiller à ce que ce soit clair.

Mr. Pigeon: I'd like to add a bit. Desjardins does this very well. A lot of the credit unions pay patronage returns as well. That is an annual reminder that you are a member, because the volume of that patronage payment is keyed off the volume of your business with the credit union. To my knowledge, banks don't do anything like that. They don't call it "patronage," that's for certain. As Athana said, there are many touch points that remind us of who you are dealing with.

Senator Enverga: What would be the cost for our credit unions by changing this? Can you tell us what costs would be associated with this?

Ms. Mentzelopoulos: Our members have indicated the cost would be about $80 million to change their signage, websites and various materials.

Mr. Pigeon: We were very conservative in that estimate. Since the advisory landed and our members became even more seized with the issue, they started finding increasing complexity if they were trying to imagine coming into alignment with that June 30 advisory. The work is phenomenal. We are talking about months and months of man-hour work and a huge cost. We are pretty confident that $80 million is actually quite conservative.

Just imagine: We have to go through every single web page and pull the words out. It is not just a search and replace; you have to change the word. The context is there. It's a huge effort. If you are sitting in Ottawa, you think: I can just do a search and replace and it is done. It is not that simple. It is a massive effort to pull these words out of your lexicon and to educate Canadians about different words that are difficult to imagine.

Senator Enverga: How about the business cost? Do you feel you will lose clients with this?

Mr. Brun: I don't have a specific number in terms of the cost, but I would say it is almost impossible for a group like Desjardins. For example, in the capital market sector, we have investment bankers and corporate banking. We have different teams like that. They can't call themselves anything else. There is no alternative to that. So that is a major part. When we talk about online solution websites, it is hard to find alternatives to any of those terms.

Mr. Pigeon: It is important to understand that there are competition elements to this. I think we get focused on the culture and whatnot and we lose sight of the fact that there's a real competition story here that needs to be balanced against this

M. Pigeon : À cela, j'ajouterais que beaucoup de coopératives de crédit versent des ristournes à leurs membres, une chose que Desjardins fait très bien. Cela rappelle aux gens, annuellement, qu'ils sont membres d'une coopérative, parce qu'ils reçoivent une ristourne dont le montant est proportionnel à l'usage qu'ils font de la coopérative de crédit. À ma connaissance, les banques ne le font pas. Elles ne parlent pas de « ristournes », bien entendu. Comme Athana l'a indiqué, de nombreux aspects rappellent aux gens avec qui ils ont affaire.

Le sénateur Enverga : Quels coûts nos coopératives de crédit devraient-elles assumer en raison de ces changements? Pouvez-vous nous dire quels seraient les coûts associés à cette mesure?

Mme Mentzelopoulos : Nos membres ont indiqué que les coûts liés à la modification de l'affichage, des sites web et des divers documents s'élèveraient à environ 80 millions de dollars.

M. Pigeon : Notre évaluation est très conservatrice. Depuis la publication du préavis, le 30 juin, nos membres sont de plus en plus au courant de cet enjeu, et ils prennent conscience de la complexité croissante des mesures à prendre pour s'y conformer. La charge de travail phénoménale. On parle de nombreux mois de travail et de coûts énormes. Nous avons la certitude que ce montant de 80 millions de dollars est une évaluation très conservatrice.

Imaginez simplement ce qu'il faut faire : il faut examiner toutes les pages web une par une pour en retirer ces termes. On ne peut simplement employer la fonction « Rechercher et remplacer »; les termes doivent être modifiés, en fonction du contexte. C'est une tâche colossale. Une personne qui siège à Ottawa pourrait penser que cela se résume simplement à utiliser la fonction « Rechercher et remplacer » et que le tour est joué, mais ce n'est pas si simple. Retirer ces termes du vocabulaire et sensibiliser les Canadiens sur la signification d'autres termes plus abstraits est une tâche colossale.

Le sénateur Enverga : Qu'en est-il des coûts d'entreprise? Pensez-vous que cela vous fera perdre des clients?

M. Brun : Je n'ai pas de chiffres précis concernant les coûts, mais je dirais que pour un groupe comme Desjardins, ils sont presque impossibles à calculer. Prenons comme exemple le marché des capitaux, où nous avons diverses équipes de spécialistes des services bancaires d'investissement et des services bancaires aux entreprises, qui ne peuvent employer une autre dénomination. Il n'y a pas d'autres solutions. C'est l'aspect le plus important. Quant aux sites de services en ligne, il est difficile de trouver des solutions de rechange à n'importe lequel de ces termes.

M. Pigeon : Il est important de comprendre que cela comporte des facteurs liés à la concurrence. Je pense que nous avons tendance à nous concentrer sur la culture, par exemple, et à perdre de vue la nécessité d'établir un équilibre entre l'aspect

concern they have about confusing the public. There is the cost that will impinge on our ability to offer the services we offer, but then there is the ability to communicate to Canadians.

Let's say you are googling: I am at XYZ bank and I am dissatisfied; I want to find an alternative. Maybe I type "online banking" or "banking options" into Google. If your credit union has been told you can't use those terms, you will not come up in that search engine, so you will be way down the list of potential alternatives. This has a huge impact on competition.

As Athana mentioned in her opening remarks, we and Desjardins are the single biggest lenders to small businesses in the country. There is a competitive economic cost to getting us out of the game by taking language away from us. I think that is something that needs to be foregrounded and maybe hasn't been given enough attention.

Senator Enverga: Could it cause the closing of certain cooperative unions?

Mr. Pigeon: I can't speak to that. I don't know for sure.

Senator Day: I have a couple of points of clarification that I think would help clear the record.

First, Ms. Mentzelopoulos, in your organization, are there only provincial caisses populaires and credit unions, or are there caisses populaires and credit unions that have continued federally in your organization as well?

Ms. Mentzelopoulos: It is primarily provincially regulated. I believe UNI is the one federally regulated, and there is a credit union in British Columbia that is in the process of doing that continuance.

Senator Day: When it becomes a federally regulated entity, it could still be a member of your organization?

Ms. Mentzelopoulos: Yes.

Senator Day: From the point of view of protection of the public, could you describe the difference in terms of a deposit insurance between you and the bank?

Ms. Mentzelopoulos: I want to add to my last answer. Marc-André reminds me that UNI, the one federally regulated, and the other one that is in the continuance, both support our position here today about the use of the terms.

de la concurrence, un aspect très réel, et les préoccupations à l'égard de la confusion que cela pourrait entraîner chez le public. Il y a les coûts qui nuiront à notre capacité d'offrir nos services habituels, puis il y a la capacité de communiquer avec les Canadiens.

Supposons que je décide de faire une recherche sur Google, parce que je fais affaire avec la banque XYZ, que je suis insatisfait et que je cherche une solution de rechange. Je pourrais faire une recherche en utilisant les termes clés « services bancaires en ligne » ou « options bancaires ». Si votre coopérative de crédit s'est vue interdire d'utiliser ces termes, son nom n'apparaîtra pas dans les résultats de ce moteur de recherche, de sorte qu'elle figurera très loin dans la liste des solutions de rechange. Cela a des répercussions importantes sur le plan de la concurrence.

Comme Athana l'a mentionné dans son exposé, notre association et Desjardins sont les plus grands prêteurs aux petites entreprises du pays. Nous écarter du marché en nous empêchant d'utiliser certains termes a un coût économique. Je pense que cet aspect doit être mis au premier plan et qu'on n'y a peut-être pas assez porté attention.

Le sénateur Enverga : Cela pourrait-il entraîner la fermeture de certaines coopératives de crédit?

M. Pigeon : Je ne peux répondre à cette question; je n'en suis pas certain.

Le sénateur Day : J'aimerais avoir deux ou trois précisions; je pense que cela aiderait à éclaircir les choses.

Premièrement, madame Mentzelopoulos, votre organisme regroupe-t-il uniquement des caisses populaires et les coopératives de crédit sous réglementation provinciale, ou compte-t-il des caisses populaires et des coopératives de crédit qui sont toujours sous réglementation fédérale?

Mme Mentzelopoulos : Ce sont surtout des éditions sous réglementation provinciale. Je crois qu'UNI est la seule institution sous réglementation fédérale, et qu'une coopérative de crédit de la Colombie-Britannique est en voie d'être prorogée.

Le sénateur Day : Lorsqu'elles deviennent des entités sous réglementation fédérale, elles peuvent quand même faire partie de votre organisation?

Mme Mentzelopoulos : Oui.

Le sénateur Day : En ce qui a trait à la protection du public, pouvez-vous nous expliquer la différence entre l'assurance-dépôts d'une banque et la vôtre?

Mme Mentzelopoulos : J'aimerais compléter ma dernière réponse. Marc-André me rappelle qu'UNI, qui est sous réglementation fédérale, et l'autre entité appuient notre position au sujet de l'utilisation de ces termes.

In terms of deposit insurance, I believe it is true to say that the deposit insurance for credit unions is as good or better in every jurisdiction across the country.

Mr. Pigeon: That is right.

Senator Day: So it is tough to make the argument that the public could be hurt and injured by going to an entity they think is a bank but is a credit union?

Ms. Mentzelopoulos: There are some jurisdictions that offer 100 per cent deposit insurance for credit unions.

Senator Day: Good. It is helpful to have that on the record.

My next line of questioning you have already answered a good number of times, namely, the distinction between the term used in the descriptive sense to describe the activity and the term "bank" being used as part of the name of an entity.

At one time, the Bank Act divided the prohibition into those two things, and they were both prohibited. Now the wording that is there is kind of confusing. Would you be happy to accept no use of the word "bank" in an entity other than a federally incorporated bank and not a credit union as a reasonable prohibition?

Ms. Mentzelopoulos: Yes. We are not asking to be able to use the word "bank" in a corporate name.

Senator Day: And the other prohibition you would like to see removed is the descriptive term.

Ms. Mentzelopoulos: Yes. We think it's anachronistic.

Senator Day: It sounds like a classic trademark case when you think about it in terms of losing the right to a trademark if it becomes generic, like Xerox or Aspirin. You can think of a lot of them, and "banking" is a generic term.

Mr. Pigeon: It's instructive to know that, in the United States, federal credit unions, who are regulated differently than federal banks, have unmitigated access to use the terms to describe their services.The international guidance from the Bank for International Settlements is clear. It is on the name only, not the descriptive piece. Again, the international guidance is in support of our position. There are some good external cases that are similar to ours that are supportive of our position. The act itself was written with that in mind back in 1880 when it was the Banking Act, and the intention was always to avoid misleading people into going to places that are unregulated, and we are regulated deposit-taking entities.

Je crois qu'il est juste de dire que l'assurance-dépôts des coopératives de crédit est tout aussi bonne sinon meilleure dans toutes les administrations du pays.

M. Pigeon : C'est exact.

Le sénateur Day : Il est donc difficile de faire valoir qu'on pourrait porter préjudice aux gens s'ils croient faire affaire avec une banque, alors qu'il s'agit en fait d'une coopérative de crédit?

Mme Mentzelopoulos : Certaines administrations offrent une assurance-dépôts à 100 p. 100 pour les coopératives de crédit.

Le sénateur Day : C'est bien. Cela nous sera utile aux fins du compte rendu.

Mes prochaines questions portent sur des sujets que vous avez abordés à maintes reprises déjà : la différence entre le terme utilisé pour décrire l'activité et le terme « banque », qui est utilisé pour nommer une entité.

À une certaine époque, la Loi sur les banques séparait ces deux éléments, qui étaient tous deux interdits. Aujourd'hui, la formulation porte un peu à confusion. Accepteriez-vous que seules les banques constituées en vertu d'une loi fédérale — et non les coopératives de crédit — puissent utiliser le mot « banque »? Est-ce que ce serait raisonnable?

Mme Mentzelopoulos : Oui. Nous ne demandons pas de pouvoir utiliser le mot « banque » dans notre raison sociale.

Le sénateur Day : Vous aimeriez aussi qu'on élimine l'interdiction relative au terme descriptif.

Mme Mentzelopoulos : Oui. Nous croyons qu'elle est anachronique.

Le sénateur Day : Cela me fait penser à un cas de marque de commerce classique, lorsqu'on pense à la transformation d'une marque en un mot générique, comme Xerox ou Aspirin. Il y en a beaucoup; le mot « banque » est un terme générique.

M. Pigeon : Il est bon de savoir qu'aux États-Unis, les coopératives de crédit fédérales — qui ne sont pas réglementées au même titre que les banques fédérales — peuvent utiliser ces termes pour décrire leurs services. Les lignes directrices internationales de la Banque des règlements internationaux sont claires. Elles visent uniquement le nom, et non la description. Encore une fois, les lignes directrices internationales correspondent à notre position. De nombreux cas similaires au nôtre renforcent notre position. C'est ainsi que la Loi sur les banques a été rédigée en 1880 : elle veillait à ne pas induire les gens en erreur, pour éviter qu'ils ne fassent affaire avec des entités non réglementées. Nous sommes des entités réglementées recevant des dépôts.

Senator Wallin: We think you should take back the use of the word "credit" and see how that affects the banks.

Senator Wetston: I was interested in the questions Senator Day was asking because I wrote a note to myself and perhaps you could elaborate on it. It seems to me the term "banking" is like "Xeroxing." It has become generic. I don't believe it could obtain trademark protection today, speaking as an intellectual property lawyer on my right.

I want to take that a step further because I have heard your comment on that. If this policy is being considered by the federal government, I would think it might fall into two categories and not an underlying issue of competitive motives of one sort or another between institutions. The policy agenda might be the safety and soundness of the financial system, and somehow or another this affects that. Of course, OSFI would be preoccupied with that on all occasions. I don't know how this would affect that, so I don't have information on that. The second part would be consumer protection. There might be other policy agendas but those ring loudly for me.

Do you have any indications of the impact the use of this term would have on safety and soundness and/or consumer protection issues? We haven't heard from OSFI. Then I would add a footnote to that, which would engage the Financial Consumer Agency of Canada, or FCAC, and whether there have been any complaints or issues of any sort you have had to address as a result of the consumer protection issues.

To become a Schedule I bank in Canada is a complex regulatory process. You need to meet a huge number of requirements because they are complex multiple-business institutions, whereas I suspect the requirements to become credit unions would also be quite complex but not as extensive as a Schedule I bank. That is a comment I would make but I don't know.

In the context of my questions, could you try to elaborate a bit on that? I will have a quick second question after this.

Ms. Mentzelopoulos: I am confident my colleagues will want to add to this but, on the issue of safety and soundness, it is true there is a high bar for the federally regulated banks. But it is fair to say there is a high bar for the credit unions too if you look at it from the point of view of calibrating the regulation to the size and scope of the organization.

In that respect, that is why I took time in my speaking notes to reinforce that there is a rigorous regulatory agenda in place for credit unions, and that needs to be acknowledged in this context and in others. It allows for a diverse financial sector in British Columbia, which is important. It is important if there is a shock,

La sénatrice Wallin : Il faudrait que vous vous réappropriiez l'utilisation du mot « crédit » pour voir comment les banques réagiraient.

Le sénateur Wetston : Les questions du sénateur Day m'intéressent; j'avais pris une note à ce sujet. Vous pourriez peut-être nous en parler davantage. Il semble que le mot « banque » soit comme le mot « Xerox ». C'est devenu un terme générique. Je ne crois pas qu'on pourrait protéger cette marque aujourd'hui. L'avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle qui se trouve à ma droite vient de le confirmer.

J'aimerais aller un peu plus loin, pour faire suite à votre commentaire à ce sujet. Si le gouvernement met en œuvre cette politique, je crois qu'elle visera deux catégories, et non la question sous-jacente des motifs de concurrence entre les institutions. La politique vise peut-être à assurer la sécurité et l'intégrité du système financier. Certains éléments ont une incidence sur d'autres. Bien sûr, le BSIF se penchera sur la question. Je ne sais pas quelles en seront les conséquences; je n'ai pas d'information à ce sujet. Ensuite, il y a la protection des consommateurs. Il y a peut-être d'autres objectifs, mais ce sont ceux qui me semblent les plus importants.

Avez-vous une idée de l'incidence de l'utilisation de ce terme sur la sécurité et l'intégrité du système financier ou sur la protection des consommateurs? Nous n'avons pas entendu le BSIF à ce sujet. Je demanderais aussi à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada — ou l'ACFC — si elle a reçu des plaintes ou a dû régler certains problèmes pour protéger les consommateurs.

Le processus réglementaire associé aux banques de l'annexe I est complexe au Canada. Il faut respecter de nombreuses exigences, parce qu'il s'agit d'institutions complexes, qui visent de multiples secteurs. Les exigences auxquelles doivent répondre les coopératives de crédit sont complexes également, mais pas aussi exhaustives que celles associées aux banques de l'annexe I. C'est ce que je suppose, mais je n'en suis pas certain.

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? J'aurai une autre petite question à vous poser après cela.

Mme Mentzelopoulos : Je suis certaine que mes collègues voudront aussi répondre à la question, mais en ce qui a trait à la sécurité et à la légitimité, il est vrai qu'on a placé la barre haute pour les banques sous réglementation fédérale. Or, il en va de même pour les coopératives de crédit, si l'on pense à l'étalonnage de la réglementation en fonction de la taille et de la portée de l'organisation.

Voilà pourquoi j'ai pris le temps, dans mon discours préliminaire, de parler de la rigueur de la réglementation des coopératives de crédit, qui doit être reconnue dans ce contexte et dans d'autres. La réglementation permet la diversification du secteur financier de la Colombie-Britannique, ce qui est important. C'est important en cas de choc; c'est important aux

for competitive purposes and for innovation. It is important on almost every level.

From the point of view of consumer protection, I am not sure if this answers your question, but for us it is fundamentally whether you can reasonably say people know whether they are dealing with a bank or a credit union. When you contemplate the process for purchasing a membership with a credit union, it is difficult to believe a reasonable person would come out at the other end of that and not know what they have done.

Mr. Pigeon: You were asking about evidence, and the only evidence we have seen is supportive of what we are saying, and it is the objective evidence.

There are two big surveys that are done annually of members and customers. One is by Ipsos-Reid, which does this best banking survey every year, and to respond to that survey, you have to check which institution you are doing business with. For the credit union sector, they list 10 of the biggest credit unions, and then they have an "other" category. Immediately, if you bank with Vancity, which is the biggest, you will see the name and check it right away, but if you bank with any other credit union, you have to have the awareness that you're with a credit union.

CFIB, the Canadian Federation of Independent Business, does a tri-annual survey of its members, and they just have a credit union box. In both surveys they have others, so if you are confused, you could check "other."

Both surveys get a strong response rate of tens of thousands of people who know they are banking with a credit union. This is objective evidence and it is pretty robust.

Mr. Brun: A word on safety and soundness: As for the Mouvement des caisses Desjardins, they generally abide by exactly the same standard as the banks. It might be a little different, however, when you look at the system. It goes back to the fact that the federal and provincial governments have to work together on this. When you are talking about safety and soundness, since the financial sector is so intertwined in every aspect, you need the federal and provincial governments working closely as possible. If it is not exactly the same standard, then you are raising it.

In terms of consumer protection, having access to banking services through a credit union essentially goes back to the question of whether you know who you are dealing with, and that has been addressed many times. For us, it is very clear. People know when they are dealing with a bank or a financial cooperative.

fins de la concurrence et c'est important pour l'innovation. C'est important à presque tous les égards.

En ce qui a trait à la protection des consommateurs, je ne sais pas si je vais répondre à votre question, mais pour nous, il s'agit de voir s'il est raisonnable de penser que les gens savent qu'ils font affaire avec une banque ou avec une coopérative de crédit. Lorsqu'on pense au processus d'adhésion à une coopérative de crédit, il est difficile de croire qu'une personne raisonnable pourrait ne pas savoir ce qu'elle fait.

M. Pigeon : Vous parliez de données probantes; les seules données probantes que nous avons appuient ce que nous disons; il s'agit d'une preuve objective.

Chaque année, on réalise deux grands sondages auprès des membres et des clients. Le premier est le sondage annuel sur les meilleures banques, réalisé par Ipsos-Reid. On demande aux répondants avec quelle banque ils font affaire. Pour le secteur des coopératives de crédit, on nomme les 10 plus grandes coopératives; il y a aussi une catégorie « Autres ». Si vous faites affaire avec Vancity, la plus importante coopérative de crédit, vous allez rapidement voir son nom et le cocher dans le sondage, mais si vous faites affaire avec une autre coopérative de crédit, il vous faut savoir à quelle catégorie elle appartient pour la trouver dans la liste.

La FCEI, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, réalise un sondage triennal auprès de ses membres, où il y a la catégorie « Coopérative de crédit ». Les deux sondages ont une case « Autres » que l'on peut cocher en cas d'incertitude.

Des dizaines de milliers de personnes qui répondent à ces deux sondages savent qu'elles font affaire avec une coopérative de crédit. C'est une preuve objective assez robuste.

M. Brun : Au sujet de la sécurité et de l'intégrité : de façon générale, le Mouvement des caisses Desjardins respecte les mêmes normes que les banques. C'est peut-être un peu différent. En ce qui a trait au système, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial doivent travailler en collaboration. En ce qui a trait à la sécurité et à l'intégrité, puisque tous les éléments du secteur financier sont interreliés, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial doivent collaborer le plus étroitement possible. Si les normes ne sont pas exactement les mêmes, alors la question se pose.

En ce qui a trait à la protection des consommateurs et à l'accès aux services banquiers par l'entremise d'une coopérative de crédit, cela revient à savoir avec qui vous faites affaire, et on a abordé cette question à maintes reprises. Pour nous, c'est très clair. Les gens savent s'ils font affaire avec une banque ou avec une coopérative financière.

Senator Wetston: We were provided with what I think is an opinion here. Who provided it and where did it come from? I think this is Professor Nicholls who writes a lot in corporate finance and other areas and is highly regarded, but I am not sure what the basis for this opinion is.

Mr. Pigeon: I thought the committee might find this of interest. It is not an opinion. It is a historical discussion of the act and how it has evolved over time. We shared it with the group primarily to emphasize the intention of the section, which was to avoid confusion in the context of deliberate attempts to mislead Canadians.

I think you'll see through this document that he quotes well-recognized thought leaders in this area, like Bradley Crawford, who think this is an anachronistic restriction, for example, and Margaret Meade feels the same way. These are probably the pre-eminent thinkers in this space, and they all find this section deeply problematic.

Senator Wetston: I have read a lot of Professor Nicholls' work because I have spent time in this sector. Could you ask him to clarify one thing for me and for the committee? I really don't understand the last sentence of his conclusion. If he could clarify that, I would be most appreciative as a historical document. I hope he is not insulted by that comment.

Senator Unger: Thank you for your presentations. They were very interesting.

Going back to when OSFI issued its June 30 advisory, it said that it had observed increased use of the words "bank," "banker" and "banking" by non-bank financial service providers. Can you confirm whether your institutions had in fact been using those words more frequently or not? Do you know if OSFI had any concrete evidence of this increased usage that might have led to their concern regarding safety and soundness?

Mr. Pigeon: I can't speak to how frequent the use of the terms are in our system. We don't have a centralized model where we can monitor and count these things, so I can't speak to that within our system, but I would remind you when they're speaking of non-banks, it is larger than just credit unions. It includes fintech companies. I will say that some fintech companies, and I won't name any names, have had full-page ads in major newspapers where they have used the terms. I think that has happened, and very objectively that happened for quite a while leading up to this. I can't speak to what's been going on in the credit union sector.

Ms. Mentzelopoulos: When you speak about those fintechs, you're speaking about institutions that are not deposit-taking and not regulated.

Le sénateur Wetston : On nous a fait part de ce que je crois être une opinion. À qui fait-on référence? Je crois qu'il s'agit de M. Nicholls, qui écrit beaucoup sur le secteur des finances et les autres secteurs et qui jouit d'une excellente réputation, mais je ne sais pas sur quoi se fonde cette opinion.

M. Pigeon : J'ai cru que le comité jugerait l'information intéressante. Ce n'est pas une opinion; c'est une discussion historique au sujet de la loi et de son évolution au fil du temps. Nous en avons fait part au groupe surtout pour mettre l'accent sur l'intention de la disposition, soit d'éviter la confusion dans le contexte des tentatives délibérées de tromper les Canadiens.

Je crois que vous verrez dans ce document qu'il cite des leaders d'opinion reconnus dans ce domaine, comme Bradley Crawford, qui croit qu'il s'agit d'une restriction anachronique, par exemple, et Margaret Meade, qui est du même avis. Il s'agit probablement des plus éminents penseurs dans ce domaine et ils jugent cette disposition gravement problématique.

Le sénateur Wetston : J'ai lu de nombreux ouvrages de M. Nicholls parce que j'ai travaillé dans ce secteur. Pourriez-vous lui demander de clarifier une chose pour moi et pour le comité? Je ne comprends vraiment pas la dernière phrase de sa conclusion. S'il pouvait nous l'expliquer, cela rendrait son document historique très utile. J'espère qu'il ne sera pas insulté.

La sénatrice Unger : Nous vous remercions de vos exposés. Ils étaient très intéressants.

J'aimerais revenir à l'avis du BSIF du 30 juin, qui fait état d'une utilisation accrue des mots « banque », « banquier » et « opérations bancaires » par des fournisseurs de services financiers non bancaires. Pouvez-vous nous dire si vos institutions utilisent ces mots fréquemment ou non? Savez-vous si le BSIF a des preuves tangibles de cet usage accru qui a donné lieu à des préoccupations relatives à la sécurité et à l'intégrité?

M. Pigeon : Je ne sais pas dans quelle mesure ces termes sont utilisés dans notre système. Nous n'avons pas de modèle centralisé qui nous permette de faire le compte, mais je vous rappelle que lorsqu'on parle des institutions non bancaires, cela va au-delà des coopératives de crédit. Les entreprises de technologies financières sont aussi visées. Je dirais que certaines d'entre elles — et je ne les nommerai pas — ont fait paraître des publicités d'une page dans les grands journaux, où elles utilisaient ces termes. Je crois que c'est arrivé, et bien objectivement, c'est arrivé assez souvent jusqu'à maintenant. Je ne peux pas parler de la situation dans le secteur des coopératives de crédit.

Mme Mentzelopoulos : Les entreprises de technologies financières dont vous parlez ne sont pas des institutions de dépôt; elles ne sont pas réglementées.

Mr. Brun: I can assure you there was no increase of the use of the words "bank" or "banking" within Desjardins. I agree with Marc-André. We saw it with the increase of the hype in the fintech sector; it's creative. Sometimes they won't even use the same words, but they sound the same, like "banx" with an X or something different. That's the kind of thing we've seen more frequently, but not in our financial institution.

Senator Unger: For the last point on clarification, have you actually heard about any customer being confused about the institution with which they were establishing a rapport?

Mr. Pigeon: Not personally, but I won't discount the possibility. Canadians in general might have less than fully formed understandings of the relationships with banks. For example, CDIC has surveys on awareness about the Canada Deposit Insurance Corporation's insurance, and it is under 50 per cent. That's telling. How much can we assume about the individual? Is it a heroic individual who works at the Department of Finance and understands all of the policy nuances? Or is it an average individual in the sense that it is a reasonable person? How much understanding do we assume?

There are all of these touch points, and I think it's clear there are many opportunities for a person, and even if they momentarily forget, they are reminded. They get a call to vote at the annual meeting. That doesn't happen at a bank. They get requests to put their name forward at the annual meeting, and that doesn't happen at a bank. Here are your candidates for the board; you should vote for one of them. Here's your member newsletter — you're a member and not a client — and here is your member statement, your legal document with the words "credit union."

We're going to schools and doing things on financial literacy for credit unions in a way that the banks don't do, with grassroots-led education. No one does that like the credit unions do. There are so many ways we are different that will come out through your relationship. I think you would be hard-pressed to stay blind to that for too long, if it happens at all.

[*Translation*]

Senator Maltais: Thank you for your excellent submissions. Sometimes, we have to look back.

I am an insurance broker by profession, but I sat for a very long time in another Parliament, in Quebec, at the time when the Mouvement Desjardins was progressive by asking the government for deregulation so that it could sell financial products such as property and casualty insurance and life insurance. I was against it because I represented Desjardins at the time. That's when you became the Desjardins financial group that included trusts. If the deposit insurance of Desjardins or other cooperatives had been less advantageous than that of the

M. Brun : Je peux vous assurer qu'il n'y a eu aucune utilisation accrue des mots « banque » ou « opérations bancaires » chez Desjardins. Je suis d'accord avec Marc-André. Nous avons constaté une exagération dans le secteur des technologies financières, qui fait preuve de créativité. Parfois, on utilise des mots différents, mais qui ont la même sonorité, comme « banx », en anglais, par exemple. On voit cela de plus en plus, mais ce ne sont pas nos institutions financières.

La sénatrice Unger : En ce qui a trait aux explications, avez-vous entendu parler de consommateurs qui étaient perplexes quant au type d'institution avec laquelle ils faisaient affaire?

M. Pigeon : Pas personnellement, mais je ne dis pas que c'est impossible. De façon générale, les Canadiens ne comprennent peut-être pas clairement leur relation avec les banques. Par exemple, la Société d'assurance-dépôts du Canada a réalisé des enquêtes sur l'assurance qu'elle offre et moins de 50 p. 100 des personnes interrogées la connaissaient. Cela en dit beaucoup. Que peut-on supposer au sujet des particuliers? S'agit-il d'une personne qui travaille au ministère des Finances et qui connaît toutes les nuances des politiques? Ou s'agit-il d'une personne moyenne, d'une personne raisonnable? À quel point les gens doivent-ils bien comprendre la situation?

Les points de contact sont nombreux et je crois que même si les gens oublient parfois, ils se le font rappeler. On les invite à voter à l'occasion de l'assemblée annuelle. Cela n'arrive pas dans les banques. On les invite à donner leur nom lors des assemblées annuelles, ce que les banques ne font pas. On leur dit : « Voici les candidats au conseil; veuillez voter pour l'un d'entre eux; voici le bulletin d'information à l'intention des membres — vous n'êtes pas client, vous être membre de l'organisation — et voici votre état de compte, votre document juridique où figurent les mots "coopérative de crédit" ».

Nous allons dans les écoles et nous enseignons les bases de la littératie financière, ce que les banques ne font pas. Aucune autre institution ne fait ce que font les coopératives de crédit. Nous sommes différents à de nombreux égards. Je crois qu'il faudrait vraiment faire exprès pour ne pas s'en rendre compte.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Je vous remercie de vos excellents mémoires. Il faut parfois retourner en arrière.

Je suis courtier d'assurances de profession, mais j'ai siégé pendant très longtemps dans un autre Parlement, au Québec, à l'époque où le Mouvement Desjardins était avant-gardiste en demandant au gouvernement de la déréglementation afin de vendre des produits financiers tels que les assurances dommages et des assurances-vie. J'étais contre, parce que je représentais Desjardins à l'époque. À ce moment-là, vous êtes devenu le Groupe financier Desjardins, qui englobait les fiducies. Si l'assurance-dépôts de Desjardins ou d'autres coopératives avait

banks, you would have failed a long time ago. This has not been the case, because the regulations of the respective provinces are very strict.

In 1987, banks became financial groups as well. Remember, all banks added the word "group" to their name to be able to sell insurance, trusts, and financial products that they did not offer before.

Today, you can get your mortgage, home, life and auto insurance in any bank or caisse populaire. From the moment you become a financial group, the only difference between you and the banks is that, in order to vote at the general meeting, in banks, you have to own stock, which is very expensive, whereas in cooperatives, by becoming members, we sign up for a share, with the right to vote and with all the administrative rights. For clients, there is no change. At the international level, it will cost you money because you are dealing with international financial groups.

Why do banks say that you should no longer have the right to use the word "banking"?

Mr. Brun: The banks are not trying to intervene directly. It was more a relationship with the regulator in defining areas of expertise.

You bring an excellent point about the evolution of the Canadian financial sector. In this context, with diversification, it is a mistake to regulate or prohibit the use of a name when the same services are provided. Certainly, it is in the regulator's interest to say that it will allow the use of an appropriate name if we are talking about banking insurance or investment services. However, at the same time, in terms of the names of entities, it is extremely important to say that, if an institution is designated as a "bank," it must be regulated in the financial sector under the Bank Act. The distinction must be made at the level of the corporate name and the name of the entity, not at the level of the description. Otherwise, there will be a negative effect that may well create confusion for the public, because we will not have the same name for a type of activity that has the same features.

Senator Maltais: When banks call themselves "financial groups," they provide the same range of services as you do for insurance. Why don't they shift to surety insurance and performance bonds for entrepreneurs, while you can do it through security, with a company you bought? Why don't banks do it? Is it because it is too risky to issue a performance bond certificate for a bid from a contractor?

été moins avantageuse que celle des banques, il y a longtemps que vous auriez failli. Cela n'a pas été le cas, parce que la réglementation des provinces respectives est très sévère.

En 1987, les banques sont également devenues des groupes financiers. Rappelez-vous, toutes les banques ont ajouté le mot « groupe » devant leur nom pour pouvoir vendre de l'assurance, des fiducies, et des produits financiers qu'elles n'offraient pas auparavant.

Aujourd'hui, vous pouvez vous procurer votre assurance hypothécaire, votre assurance habitation, votre assurance-vie et votre assurance auto dans toutes les banques et caisses populaires. À partir du moment où on devient un groupe financier, la seule différence qui existe entre vous et les banques, c'est que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, dans les banques, il faut détenir une action qui est très dispendieuse, alors que dans les coopératives, en devenant membres, nous souscrivons à une part sociale avec un droit de vote et avec tous les droits administratifs. Pour le client, il n'y a pas de changement. C'est au niveau international que cela vous coûtera de l'argent, parce que vous faites affaire avec des groupes financiers internationaux.

Quelle est la raison que les banques évoquent pour que vous n'ayez plus le droit de vous servir du mot « bancaire »?

M. Brun : Ce ne sont pas les banques qui tentent d'intervenir directement. C'était davantage une relation avec le régulateur général dans la définition des champs de compétence.

Il y a un excellent élément que vous apportez, et c'est l'évolution du secteur financier canadien. Dans ce contexte, avec la diversification, c'est faire fausse route que de réglementer, d'encadrer ou d'interdire l'utilisation d'un qualitatif alors que ce sont les mêmes services qui sont offerts. Le régulateur a avantage à dire qu'au contraire, il permettra l'utilisation d'un qualitatif approprié si ce sont des services d'assurance bancaire ou d'investissements, mais en revanche, au chapitre de l'appellation des entités, il est extrêmement important de dire que si une institution est désignée sous le mot « banque », elle doit être réglementée dans le secteur financier en vertu de la Loi sur les banques. La distinction doit se faire au niveau de la dénomination sociale et du nom de l'entité et non au niveau de la description. Autrement, il y aura un effet pervers qui risque de créer de la confusion au sein du public, parce qu'on n'aura pas le même qualificatif pour un type d'activité qui aurait, elle, les mêmes caractéristiques.

Le sénateur Maltais : Lorsque les banques s'appellent « groupe financier », elles offrent la même panoplie de services que vous pour les assurances. Pourquoi ne se dirigent-elles pas vers les assurances caution et les bons de garantie pour les entrepreneurs, alors que vous pouvez le faire par la sécurité, avec une compagnie que vous avez achetée? Pourquoi les banques ne le font-elles pas? Est-ce parce que c'est trop risqué d'émettre un

Mr. Brun: I cannot comment on a particular operation. It is purely a business decision on their part, probably based on the risk and profit margin that must be attached to it.

Senator Maltais: Outside Quebec, across Canada, insurance companies issue performance bonds and guarantees. In the case of your financial group, Desjardins, an entrepreneur can go to the credit union, and the person taking care of their file will bring in the security specialist, which is a company that belongs to you, and you will issue the certificate.

In terms of the word "banking," I do not know what shade of meaning the regulator attaches to it, but I want an explanation. There is a difference. You have services that bank financial groups do not offer. I do not see why the word "banking" should be removed from co-ops. Members know at the outset that they are in a cooperative because they sign their shares. What exactly does the regulator want to do? Is this simply the dream of public servants in a 22-storey tower or will it be more profitable for the banks, less profitable for you, more profitable for the clients who do business with a bank, and, finally, less profitable for the clients who do business with a caisse populaire? That won't do at all.

[*English*]

The Chair: It's complicated, Senator Maltais, because they've taken the word "banking," which is a function, and turned it into a noun, which is a "bank," which is an institution. But the actual function is banking, which I learned in Pompeii in 1990, and it comes from the Latin word *bench*, because they used to trade currencies at a bench a long time ago. That's where the word comes from. It's a function.

It's like Google and Bing. I'm wondering if Bing could advertise to "google it on Bing." It's the name of a company which then became a verb, to google something. But you're also googling it on Bing. I guess. I don't use Google anymore. I use Bing because Google is too big, I think. It's my own little protest movement against a monopoly. I'm a credit union kind of guy.

[*Translation*]

Senator Ringuette: In your presentations, you both indicated that you participated in the consultation stage. When you participated, did you propose appropriate changes to the legislation to reflect your needs? If so, could you provide us with a copy?

certificat de bon de garantie pour une soumission pour un entrepreneur?

M. Brun : Je ne peux pas m'avancer au sujet d'une opération particulière. C'est purement une décision d'affaires de leur part qui est probablement fondée sur le risque et la marge de profits qui doit y être rattachée.

Le sénateur Maltais : À l'extérieur du Québec, partout au Canada, ce sont les compagnies d'assurances qui émettent des bons de caution et de garantie d'exécution de contrat. Dans le cas de votre groupe financier, Desjardins, un entrepreneur peut s'adresser à la caisse populaire, et la personne qui s'occupera de son dossier fera venir le spécialiste de la sécurité, qui est une compagnie qui vous appartient, et vous émettrez ce certificat.

Concernant le mot « bancaire », je ne sais pas quelle sémantique y attribue le régulateur, mais je désire qu'il nous donne une explication. Il existe une inégalité. Vous avez des services que les groupes financiers bancaires n'offrent pas. Je ne vois pas pourquoi on enlèverait le mot « bancaire » aux coopératives. L'adhérent sait au départ qu'il est dans une coopérative, car il signe sa part sociale. Que veut faire le régulateur exactement? Est-ce simplement un rêve de fonctionnaires dans une tour de 22 étages ou est-ce que cela sera plus rentable pour les banques, moins rentable pour vous, plus rentable pour le consommateur qui fait affaire avec une banque, et, enfin, moins rentable pour le consommateur qui fait affaire avec une caisse populaire? Cela ne tient pas la route.

[*Traduction*]

Le président : C'est compliqué, sénateur Maltais, parce qu'on a pris le mot « bancaire », qui représente une fonction, et on l'a transformé en nom, la « banque », qui représente une institution. Or la vraie fonction, ce sont les opérations bancaires. J'ai appris cela à Pompéi en 1990. L'expression vient du mot latin *bench*, parce qu'on échangeait les devises sur un banc il y a longtemps. C'est de là que vient le mot; c'est une fonction.

C'est comme Google et Bing. Je me demande si Bing pourrait utiliser le verbe « googler ». C'est le nom d'une entreprise, qui est maintenant devenu un verbe. Mais on peut « googler » sur Bing, je suppose. Je n'utilise plus Google, qui est trop gros, à mon avis. J'utilise Bing. C'est ma petite protestation contre un monopole. Je suis du genre coopérative de crédit.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Vous avez indiqué tous les deux, dans vos présentations, que vous avez participé à la phase de consultation. Dans le cadre de cette participation, avez-vous proposé les changements appropriés à la loi qui rendraient compte de vos besoins? Si oui, pourriez-vous nous en fournir une copie?

Mr. Brun: For us, for the Mouvement Desjardins, first of all, the consultation is not over; it will end tomorrow, on the 29. It is part of a more comprehensive consultation on this entire issue. In fact, we're putting forward exactly the same views that we are presenting to you, but we do not recommend specific wording. We leave that to the regulator.

The section is already extremely complex. The Bank Act, as it stands, has approximately 28 exceptions, with multiple paragraphs. Basically, perhaps another provision needs to be added or provisions need to be consolidated, but we are really leaving that open for the regulator. We are passing on the message that there may be a prohibition that has no place and needs to be adjusted.

Senator Ringuette: Is it the same for the Credit Union Association?

[*English*]

Ms. Mentzelopoulos: For us, the consultation period ends tomorrow, so we will make our submission before the deadline. We do propose a change in our submission, although it's a pretty light touch in the way that it's described in the submission, unless there are significant changes before tomorrow.

It's principle-based. We would look for clarifying language, perhaps a preamble. I don't think we get to that level of specificity in the actual submission, but a preamble that opens up the usage of the language and allows for the reasonable person test in using the language. We think that's a reasonable approach because the act itself refers to "reasonable" in at least 30 unique places.

We think that's a good approach, and we think there can be language that is clear we're not asking to use the word "bank" in a corporate name but otherwise fundamentally preserves the credit union's ability to use the words "bank" and "banking."

[*Translation*]

Senator Ringuette: Can you provide our clerk with a copy of the document you are going to submit in the consultation process? I listened to you carefully and I am starting to worry about the words being used. Sometimes, you said "regulated by a province," while in other places, you say "under prudential supervision." In my opinion, there is a major difference. It is important to remember that "regulated by a province" also includes the entire payday loan industry. That's why I'm curious about the exact words you want to use.

Mr. Brun: Yes, it is quite legitimate. I'm pleased to see the wording to be submitted. It is important in this context. We are basically trying to get back on track. In my presentation, I was

M. Brun : De notre côté, pour le Mouvement Desjardins, d'abord, la consultation n'est pas terminée; elle se terminera demain, le 29. C'est un élément d'une consultation plus globale qui concerne toute cette question. En fait, nous faisons valoir exactement le même point de vue que nous vous présentons, mais, pour notre part, nous ne recommandons pas un libellé particulier. Nous laissons cela au régulateur.

L'article est déjà extrêmement complexe. La Loi sur les banques, telle qu'elle est construite, contient environ 28 exceptions, avec des alinéas multiples. Essentiellement, il s'agit peut-être d'en ajouter un ou de consolider des dispositions, mais nous laissons vraiment le champ libre au régulateur. Nous passons le message qu'il y a une prohibition qui n'a peut-être pas sa place et qui devra être rajustée.

La sénatrice Ringuette : Est-ce la même chose pour l'Association des coopératives financières?

[*Traduction*]

Mme Mentzelopoulos : Notre période de consultation prend fin demain; notre présentation respectera donc l'échéance. Nous proposons une modification, bien qu'elle ne soit abordée que brièvement dans notre présentation, à moins que les choses ne changent de façon importante d'ici demain.

Il s'agit d'une modification de principe. Nous voudrions ajouter des précisions, peut-être par l'entremise d'un préambule. Je ne crois pas que notre présentation soit si précise à cet égard, mais un préambule qui expliquerait le langage utilisé permettrait à une personne raisonnable de bien comprendre. Nous croyons qu'il s'agit d'une approche raisonnable parce que la loi utilise le terme « raisonnable » à 30 reprises, sinon plus.

Nous croyons qu'il s'agit d'une bonne approche et qu'on peut utiliser un langage clair : nous ne voulons pas utiliser le mot « banque » dans notre raison sociale, mais nous voulons préserver la capacité des coopératives de crédit d'utiliser les termes « banque » et « opérations bancaires ».

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pouvez-vous fournir à notre greffière une copie du document que vous allez soumettre dans le processus de cette consultation? Je vous ai écouté attentivement et je commence à m'inquiéter quant aux mots utilisés. Parfois, vous avez dit « réglementé par une province », alors qu'ailleurs, vous dites « sous supervision prudentielle ». D'après moi, il y a une différence majeure. Il ne faut pas oublier que « réglementer par une province », cela inclut aussi toute l'industrie des prêts sur salaire. C'est pourquoi je suis curieuse des mots exacts que vous voulez utiliser.

M. Brun : Oui, c'est tout à fait légitime. Je suis heureux qu'il y ait un libellé à soumettre. C'est important dans ce contexte. Simplement, on essaie de ramener un peu les choses. Dans ma

talking about an inclusive interpretation; that's really what we want to come back to. That is why an interpretive text is important.

As for the second point, there are already many definitions in the Bank Act. Financial institutions are defined, and so are cooperative credit societies. So an existing text may be used fairly easily without placing an additional burden on the current text of the act. As you say, at that point, duplication or loose interpretation could be avoided.

Senator Ringuette: We would definitely not want to end up with payday loan services referring to themselves as banks or as banking services.

Mr. Pigeon: There are basically two key aspects. If you accept deposits and everything they entail, there is a prudential factor associated with that in addition to the other factors. We are quite clear in our discussions. Perhaps it was not as clear here, but in our consultations and conversations, we always highlight those two aspects.

Senator Moncion: Perhaps I could point out a little irony with the word "banking": even banks no longer use it, because they now refer to themselves as RBC, TD, CIBC, BMO and Scotia. They no longer use the word "bank" in their name. That was my first point.

Second, you have proposed that — and I imagine you have included it in your consultation paper — internationally, only that designation be used, that is to say, the word "bank" in the corporate name, and anything that becomes a noun or verb used to describe the operations is not regulated. I find it extremely interesting as an approach and document.

Earlier, we were wondering whether people make a distinction between a credit union and a bank. Yes, except that, generally, when people make a banking transaction, they deal with their bank, whether it's a credit union or the RBC; they go to the bank, not the credit union. Some do, but most of the time people go to the bank. I have my bank account. So, to make that distinction, you would have to say, for example, "I am going to my financial institution," "I will make a transaction in my account at my financial institution," but the average person does not make that so-called distinction.

Mr. Pigeon: Let me make a personal comment on that. My own children do business with the Caisse populaire Desjardins, but they always refer to it as their bank. I can keep telling them that it is a caisse, but it is so ingrained in the culture that it makes no difference. It cannot be denied; even with a dad in the cooperative world, they do not change their habits.

présentation, je parlais d'une interprétation inclusive; c'est vraiment ce à quoi on veut revenir. Voilà pourquoi un texte interprétatif est important.

En ce qui a trait au deuxième point, de nombreuses définitions existent déjà dans la Loi sur les banques. Les institutions financières y sont définies, de même que les sociétés de coopérative de crédit. Alors, un texte qui existe peut justement être utilisé de manière assez simple sans ajouter un fardeau supplémentaire au texte actuel de la loi. Comme vous le dites, à ce moment-là, on pourrait éviter justement un dédoublement ou une interprétation élastique.

La sénatrice Ringuette : On ne voudrait absolument pas se retrouver avec le phénomène selon lequel les services de prêts sur salaire s'identifieraient comme banques ou comme services bancaires.

M. Pigeon : Il y a vraiment deux éléments essentiels. Si vous acceptez des dépôts et tout ce qui s'ensuit, il y a un élément prudentiel qui y est associé, et les autres éléments. Nous sommes assez clairs dans nos réflexions. Ce n'était peut-être pas aussi clair ici, mais, dans nos réflexions et nos conversations, nous mettons toujours l'accent sur ces deux éléments.

La sénatrice Moncion : J'ajouterais peut-être un petit côté ironique à l'usage du mot « bancaire » : même les banques ne l'utilisent plus, car elles s'identifient maintenant comme RBC, TD, CIBC, BMO et Scotia. Elles n'utilisent même plus le mot « banque » dans leur dénomination. C'était mon premier point.

Deuxièmement, vous avez proposé que — et j'imagine que vous l'avez inséré dans votre document de consultation —, au niveau international, il y a uniquement la dénomination, c'est-à-dire l'usage du mot « banque » dans la dénomination sociale qui est utilisée, et tout ce qui devient nom ou verbe utilisé pour décrire les opérations, ce n'est pas réglementé. Je trouve cela extrêmement intéressant comme approche et comme document.

Tout à l'heure, nous nous sommes demandé si les gens font la distinction entre une caisse et une banque. Oui, sauf que, en général, quand les gens font une transaction bancaire, transigent avec leur banque, que ce soit une caisse populaire ou la RBC, ils s'adressent à la banque, et non à la caisse. Certains le font, mais, la plupart du temps, les gens vont à la banque. J'ai mon compte de banque. Alors, pour faire cette distinction, il faudrait dire par par exemple : « Je m'en vais à mon institution financière », ou « Je vais faire une transaction dans mon compte à mon institution financière », mais le commun des mortels ne fait pas cette fameuse distinction.

M. Pigeon : Je vais faire un commentaire personnel à ce sujet. Mes propres enfants transigent avec la caisse populaire Desjardins, mais ils font toujours référence à leur banque. J'ai beau leur dire qu'il s'agit d'une caisse, le leur répéter, c'est tellement ancré dans la culture que ça ne change rien. On ne peut

Senator Moncion: My last point is about deposit insurance. Senator Day asked some questions about it. Ms. Mentzelopoulos mentioned that the system was often better in the provinces than in the federal government and Canadian banks. The other point I want to make is that these regulations remove the burden from the federal government. At the provincial level, some financial institutions may pose a systemic risk for a province, especially when they are as big as Vancity and other credit unions. There are also the regulatory and deposit insurance aspects, which help protect against those risks that may become systemic risks, but remove the burden from the federal government.

La sénatrice Moncion : Mon dernier point concerne le sujet de l'assurance-dépôts. Le sénateur Day a posé des questions à ce sujet. Mme Mentzelopoulos a mentionné que, dans les provinces, le système était souvent meilleur que celui qu'on retrouvait au gouvernement fédéral et dans les banques canadiennes. L'autre point que je tiens à mentionner, c'est que cela enlève le fardeau au gouvernement fédéral dans cette réglementation-là. À l'échelle provinciale, certaines institutions financières peuvent représenter un risque systémique pour une province, surtout quand elles sont importantes, comme Vancity et d'autres coopératives de crédit. Il y a aussi l'aspect de la réglementation et de l'assurance-dépôts qui sert justement à protéger contre ces risques qui peuvent devenir des risques systémiques, mais qui enlèvent le fardeau au gouvernement fédéral.

The part that is less regulated by the federal government is one we talked about with payday loans and all the mortgage brokers who make mortgages much more risky. Those amounts are not counted in the Bank of Canada system at all — I had this discussion with the Governor of the Bank of Canada. There are other aspects that are much broader than the issue with terms such as "bank," "banking," and so on. That's what I have to say about that, and I'd like to hear your opinion.

Maintenant, la portion qui est moins réglementée par le gouvernement fédéral, c'est ce dont on parlait avec les , ce sont tous les courtiers en hypothèques qui font des hypothèques beaucoup plus risquées. Ces sommes ne sont pas du tout comptées dans le« pay day loans » système de la Banque du Canada — j'ai eu cette discussion avec le gouverneur de la Banque du Canada. Il y a d'autres aspects qui sont beaucoup plus larges que la question de termes comme « banque », « bancaire », et cetera. Voilà mes commentaires à ce sujet, et j'aimerais entendre votre opinion.

Mr. Pigeon: Thank you for the question. I think one of the ways in which we are different from banks, and it is an important one, is that we have six or seven credit unions that participate in the fair wage campaign, for example. We also have seven or eight other credit unions that are in competition with payday loan services, but in a much healthier way. That is what cooperatives do differently from banks. We work in those areas, and our members know that is what we do, they know we are different in that way.

M. Pigeon : Merci pour la question. Cela me fait penser qu'une des façons dont nous nous distinguons des banques, et c'est une façon importante, c'est que nous avons six ou sept coopératives d'épargne qui participent à la campagne en faveur d'un juste salaire, par exemple. Nous avons aussi sept ou huit autres coopératives de crédit qui se lancent dans la concurrence avec les prêteurs sur salaires, mais de façon beaucoup plus saine. C'est ce que les coopératives font que les banques ne font pas. Nous travaillons dans ces domaines, et nos membres savent que c'est ce que nous faisons, ils savent que nous sommes différents de cette façon.

There are many ways through which we establish a relationship with our members, and they may not be visible to outsiders, but become visible once you are a member. For instance, we support micro-businesses. We have wonderful programs to support very small entrepreneurs. I assure you that those people do business with a credit union and not with a major bank.

Il y a énormément d'éléments par lesquels nous établissons une relation avec nos membres qui ne sont peut-être pas visibles de l'extérieur, mais qui le deviennent quand on devient membre. Nous appuyons par exemple des microentreprises. Nous avons des programmes fantastiques pour appuyer de très petits entrepreneurs. Je vous assure que ces gens font affaire avec une coopérative de crédit, et non pas avec une grande banque.

Mr. Brun: There was mention of the school caisse and all kinds of initiatives that are extremely regional, even local, and others that are national in scope. In fact, for us, it is important and, yes, it is a banking type of financial service. But when the word "bank" is attached, it's usually not necessarily a good thing; it is saying that we act as a bank. Clearly, this is to say that we are not the same thing at all. We have a very different

M. Brun : On mentionnait la caisse scolaire et toutes sortes d'initiatives qui sont extrêmement régionales, voire locales, et d'autres qui sont de portée nationale. En fait, pour nous, c'est important et, oui, c'est un service financier de type bancaire. Mais lorsqu'on se fait accrocher le mot « banque », habituellement, ce n'est pas nécessairement positif; c'est se faire dire qu'on agit comme une banque. De toute évidence, c'est pour

structure in terms of governance and election. Ultimately, the daily challenge is to focus, first, on the needs of members, and second, to see how we can serve them. We are certainly talking about financial services, often related to banking, but the primary objective is to serve the members and the community. That changes the dynamics completely, and I do not think there's any confusion with a financial institution that we would call a bank.

[*English*]

The Chair: Thank you very much, witnesses. This was a really good session, and it is appreciated.

Just a couple of notes before I adjourn. We are going to be meeting Wednesday and Thursday next week, so you can plan your week. This document that was distributed today was distributed in English only, which is their right, but, at the same time, normally, if we get a document, if have enough time, we'd have it translated. But it just arrived today, so it wasn't able to be translated. So we'll do that and distribute it to all members in French as well.

(The committee adjourned.)

dire que nous ne représentons pas du tout la même chose. Nous avons une structure très différente en matière de gouvernance et d'élections. Ultimement, le défi quotidien, c'est de mettre l'accent, en premier lieu, sur les besoins des membres, et, en second lieu, de voir comment nous pouvons les servir. Il s'agit certainement de services financiers, souvent de type bancaire, mais l'objectif premier est de servir les membres et la communauté. Cela change complètement la dynamique, et je ne crois pas qu'il y ait de confusion avec une institution financière qu'on appellerait une banque.

[*Traduction*]

Le président : Je remercie les témoins. La réunion était très intéressante. Nous vous en sommes reconnaissants.

J'aimerais aborder quelques points, rapidement, avant de lever la séance. La semaine prochaine, nous allons nous réunir mercredi et jeudi; vous pouvez donc planifier votre semaine en conséquence. Le document qui a été distribué aujourd'hui était en anglais seulement, ce que les témoins ont le droit de faire, mais en règle générale, si le temps le permet, nous le faisons traduire. Il est arrivé aujourd'hui seulement; c'est pourquoi il n'était pas traduit. Nous allons le faire traduire et remettre sa version française à tous les membres du comité.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Thursday, September 28, 2017

Canadian Credit Union Association:

Athana Mentzelopoulos, Vice President, Government Relations;

Marc-André Pigeon, Assistant Vice President, Financial Sector Policy.

Desjardins Group:

Bernard Brun, Director, Government Relations.

TÉMOINS

Le jeudi 28 septembre 2017

Association canadienne des coopératives financières :

Athana Mentzelopoulos, vice-présidente, Relations gouvernementales;

Marc-André Pigeon, vice-président adjoint, Politique du secteur financier.

Mouvement Desjardins :

Bernard Brun, directeur, Relations gouvernementales.